

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**FLEURISTE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE**

**CODE : 6145 10 S20 D1**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 4 novembre 2019,  
sur avis conforme du Conseil général**

# FLEURISTE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

### 1. FINALITES DE LA SECTION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant de développer des compétences techniques et pratiques lui permettant :

- ◆ d'acheter la marchandise, de la ranger ;
- ◆ d'entretenir et de soigner les fleurs coupées, les plantes vertes et ensembles fleuris ;
- ◆ de réaliser des « compositions florales » pour toutes circonstances (fleurs, feuilles, ..., accessoires divers) ;
- ◆ de créer des décors floraux ;
- ◆ d'aménager les espaces de ventes ;
- ◆ d'informer et de conseiller le client ;
- ◆ de vendre des produits, des articles et des services ;
- ◆ d'entretenir les outils, les machines, les matériels et équipements ;
- ◆ de gérer les déchets ;
- ◆ de gérer son entreprise ;
- ◆ de se tenir informé(e) des nouveautés et de l'évolution du métier.

Le/la « FLEURISTE » travaille en toute autonomie.

Le profil de formation du « FLEURISTE » est élaboré en tenant compte de fonctions reprises dans la table des matières du profil de formation de la CCPQ approuvé par le Parlement le 18 septembre 2003.

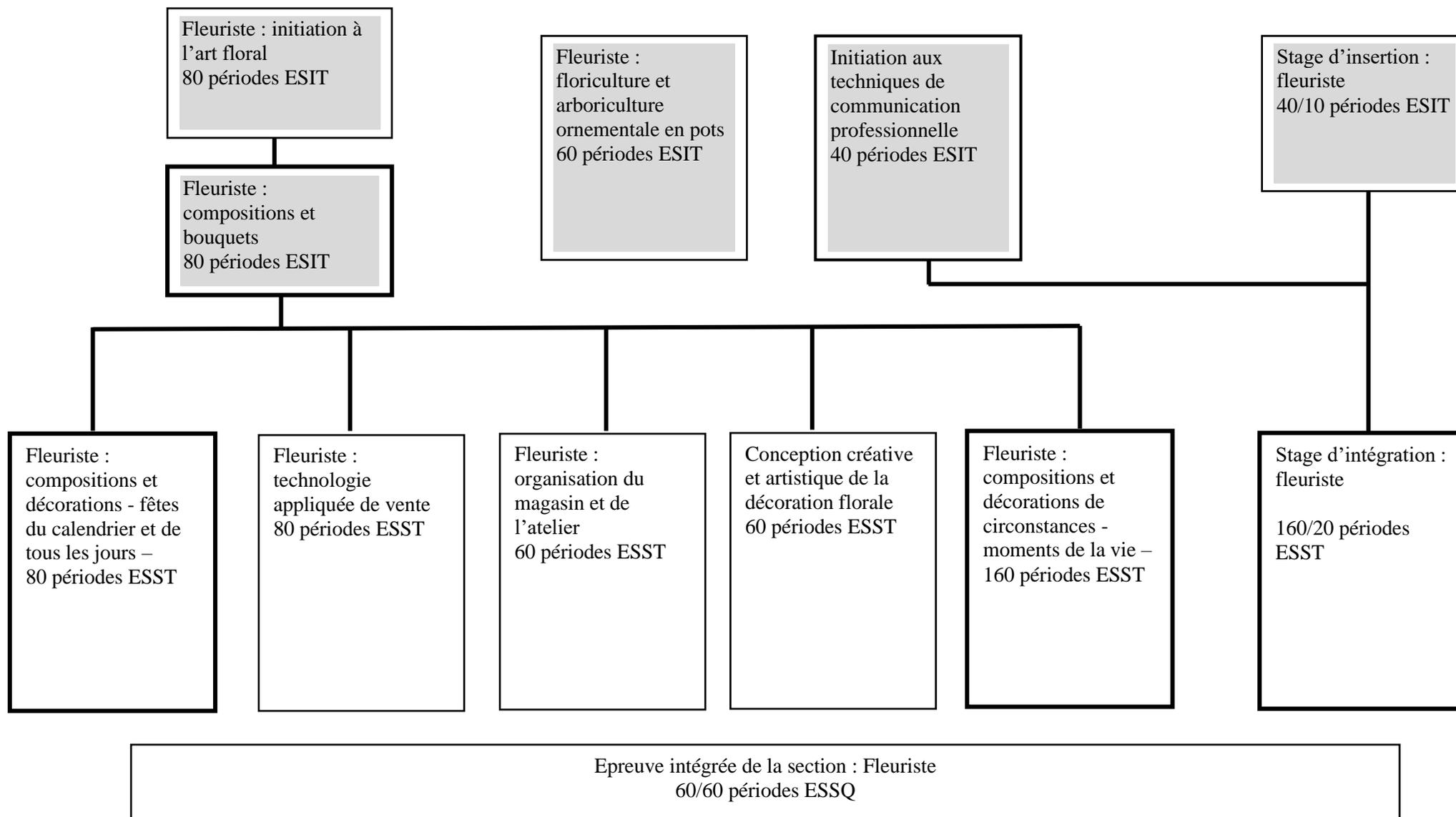
## 2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des unités	Codification des unités	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Domaines de formation
Initiation aux techniques de communication professionnelle	<b>ESIT</b>	0350 02 U11 D2		40	001
Fleuriste : initiation à l'art floral	<b>ESIT</b>	6145 01 U11 D1		80	601
Fleuriste : compositions et bouquets	<b>ESIT</b>	6145 02 U11 D1	<b>X</b>	80	601
Fleuriste : floriculture et arboriculture ornementale en pots	<b>ESIT</b>	6145 03 U11 D1		60	601
Stage d'insertion : fleuriste	<b>ESIT</b>	6145 10 U11 D1		40/10	601
Fleuriste : Compositions et décorations - fêtes du calendrier et de tous les jours	<b>ESST</b>	6145 09 U21 D1	<b>X</b>	80	601
Fleuriste : technologie appliquée de vente	<b>ESST</b>	6145 06 U21 D1		80	601
Fleuriste : organisation du magasin et de l'atelier	<b>ESST</b>	6145 07 U21 D1		60	601
Fleuriste : Conception créative et artistique de la décoration florale	<b>ESST</b>	6145 08 U21 D1		60	601
Fleuriste : Compositions et décorations de circonstances : moments de la vie	<b>ESST</b>	6145 05 U21 D1	<b>X</b>	160	601
Stage d'intégration : Fleuriste	<b>ESST</b>	6145 10 U21 D1	<b>X</b>	160/ 20	601
Epreuve Intégrée de la section : « Fleuriste »	<b>ESSQ</b>	6145 10 U22 D1		80/60	601

<b>TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION</b>	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	<b>980</b>
B) nombre de périodes professeur	790

### 3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION : Fleuriste

#### 3.1 MODALITES DE CAPITALISATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DE LA SECTION : Fleuriste



#### **4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION**

Certificat de qualification de « FLEURISTE », spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **04/11/2019**

« Fleuriste »

Date d'application : **01/01/2021**  
Date limite de certification : **01/01/2024**

Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
61 45 10 S20 D1		Fleuriste	61 45 10 S10 C1		Fleuriste
			61 45 10 S10 E2		Fleuriste
			61 45 00 S10 F1		Art floral
03 50 02 U11 D2	001	Initiation aux techniques de communication professionnelle			NEANT
61 45 01 U11 D1 61 45 02 U11 D1	601 601	Fleuriste : initiation à l'art floral Fleuriste : compositions et bouquets	61 45 01 U11 E1	601	Art floral : initiation à l'art du bouquet
			61 45 01 U11 F1	601	Art floral : initiation à l'art du bouquet
			61 45 11 U11 C1	601	Fleuriste - bases de l'art floral
			61 45 11 U11 E1	601	Fleuriste : bases de l'art floral
			61 45 02 U12 F1	601	Art floral : connaissance et art du bouquet

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :

« Fleuriste »

Date d'application : **01/01/2021**

Date d'approbation : **04/11/2019**

Date limite de certification : **01/01/2024**

Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
61 45 03 U11 D1	601	Fleuriste : floriculture et arboriculture ornementale en pots	61 45 16 U11 C1	601	Fleuriste : floriculture et arboriculture ornementale
			61 45 16 U11 E1	601	Fleuriste : floriculture et arboriculture ornementale
61 45 10 U11 D1	601	Stage d'insertion : fleuriste	61 45 17 U11 C1	601	Stage du fleuriste
			61 45 17 U11 E2	601	Stage : fleuriste
61 45 06 U21 D1	601	Fleuriste : technologie de vente	61 45 14 U11 C1	601	Fleuriste - technologie appliquée - vente
			61 45 14 U11 E1	601	Fleuriste : technologie appliquée - vente
61 45 07 U21 D1	601	Fleuriste : organisation du magasin de l'atelier	61 45 15 U11 C1	601	Fleuriste – organisation du magasin et de l'atelier
			61 45 15 U11 E1	601	Fleuriste : organisation du magasin et de l'atelier

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :

« Fleuriste »

Date d'application : **01/01/2021**

Date d'approbation : **04/11/2019**

Date limite de certification : **01/01/2024**

Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
61 45 08 U21 D1	601	Conception créative et artistique de la décoration florale			NEANT
61 45 05 U21 D1	601	Fleuriste : compositions et décorations de circonstances – moments de la vie	61 45 12 U11 C1	601	Fleuriste – compositions et décorations de circonstance – niveau 1
61 45 09 U21 D1	601	Fleuriste : compositions et décorations de circonstances – fêtes du calendrier et de tous les jours	61 45 12 U11 E1	601	Fleuriste : compositions et décorations de circonstances – niveau 1
			61 45 13 U11 C1	601	Fleuriste – compositions et décorations de circonstance – niveau 2
			61 45 13 U11 E1	601	Fleuriste : compositions et décorations de circonstance – niveau 2
61 45 10 U21 D1	601	Stage d'intégration : fleuriste			NEANT
61 45 10 U22 D1	601	Epreuve intégrée de la section : « Fleuriste »	61 45 10 U12 C1	601	Epreuve intégrée de la section « fleuriste »
			61 45 10 U12 E1	601	Epreuve intégrée : fleuriste

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **04/11/2019**

« Fleuriste »

Date d'application : **01/01/2021**  
Date limite de certification : **01/01/2024**

Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
		NEANT	03 50 07 U11 C1	001	Initiation aux techniques de communication professionnelle
		NEANT	03 50 03 U11 C1	001	Initiation socio-professionnelle et techniques de communication

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**



**CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**  
**Profil professionnel**

**FLEURISTE**

**Enseignement secondaire supérieur**

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le

## Fleuriste

### I. POSITIONNEMENT AU NIVEAU DU CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS (CFC)

Ce profil professionnel sera positionné au niveau **3** du Cadre francophone des certifications.

### II. CHAMP D'ACTIVITES

Le/la fleuriste est **un technicien/ une technicienne** qui entretient les végétaux, qui en connaît l'origine, le nom (scientifique et courant), les différentes variétés, leur toxicité, leurs besoins, leurs utilités, ainsi que leur symbolique ; il/elle prodigue des conseils.

Le/la fleuriste est également créatif/créative tant dans le mélange des couleurs que dans leurs associations. Il/elle réalise de nombreux bouquets, montages, décors personnalisés et adaptés à toutes circonstances, et cela partout dans le monde ; il/elle embellit les décors.

Le/la fleuriste est **un commerçant/une commerçante** qui connaît la disponibilité sur le marché mais aussi la demande suivant les saisons ; il/elle sélectionne la meilleure marchandise parmi les fournisseurs, tant pour les végétaux que pour les accessoires ; il/elle dispose du sens de la communication et maîtrise une approche correcte du client et du fournisseur ; il/elle possède un bon sens de l'organisation.

Le/la fleuriste réalise en toute autonomie les tâches suivantes :

- ◆ acheter la marchandise, la ranger ;
- ◆ entretenir et soigner les fleurs coupées, les plantes vertes et ensembles fleuris ;
- ◆ réaliser des « compositions florales » pour toutes circonstances (fleurs, fruits, légumes, feuilles, ..., accessoires divers) ;
- ◆ créer des décors floraux ;
- ◆ aménager les espaces de ventes ;
- ◆ informer et conseiller le client ;
- ◆ vendre des produits, des articles et des services ;
- ◆ entretenir les outils, les machines, les matériels et équipements ;
- ◆ gérer les déchets ;
- ◆ gérer son entreprise ;
- ◆ se tenir informé(e) des nouveautés et de l'évolution du métier.

### III. ACTIVITES CLES

*dans le respect des règles d'hygiène, de bien-être au travail, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement,*

*dans le respect de la réglementation en vigueur en matière des produits nécessitant un traitement particulier ou des précautions particulières (produits dangereux, produits inflammables ...),*

- ◆ d'acheter la marchandise, de la ranger ;

- ◆ d'entretenir et de soigner les fleurs coupées, les plantes vertes et ensembles fleuris ;
- ◆ de réaliser des « compositions florales » pour toutes circonstances (fleurs, fruits, légumes, feuilles, ..., accessoires divers) ;
- ◆ de créer des décors floraux ;
- ◆ d'aménager les espaces de ventes ;
- ◆ d'informer et de le conseiller le client ;
- ◆ de vendre des produits, des articles et des services ;
- ◆ d'entretenir les outils, les machines, les matériels et équipements ;
- ◆ de gérer les déchets ;
- ◆ de gérer son entreprise ;
- ◆ de se tenir informé(e) des nouveautés et de l'évolution du métier.

#### IV. LIEUX D'EXERCICE DU METIER

Le métier s'exerce essentiellement comme indépendant.

#### V. SITOGRAPHIE

<http://www.sfmq.cfwb.be/index.php?id=1527#c4204>

<http://metiers.siep.be/metier/fleuriste/>

[candidat.pole-emploi.fr/.../fichemetierrome.blocficherome.telechargerpdf?codeRome...](http://candidat.pole-emploi.fr/.../fichemetierrome.blocficherome.telechargerpdf?codeRome...)

<https://www.qapa.fr/metiers/fleuriste-decorateur-floral-fleuriste-decoratrice-florale/955>

approuvé CG du 20 décembre 2018

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**INITIATION AUX TECHNIQUES DE  
COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 0350 02 U11 D2</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 juin 2019,  
sur avis conforme Conseil général**

# INITIATION AUX TECHNIQUES DE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer ses capacités de communication, notamment en relation avec la formation professionnelle ;
- ◆ de développer une confiance en soi, favorisant un meilleur épanouissement personnel, en même temps qu'une meilleure intégration au milieu professionnel.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

- ◆ de répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
  - ◆ se présenter et donner ses coordonnées ;
  - ◆ expliquer sa motivation pour la formation ;
- ◆ de lire des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de Base (CEB)

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*au départ d'un document écrit et d'une communication orale dont la durée d'expression est comprise entre 5 et 10 minutes relatif(s) aux intérêts professionnels,*

- ◆ de répondre à des questions de compréhension sur le contenu de documents relatifs à la profession ;
- ◆ de produire un message professionnel par écrit et par oral.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :**

- ◆ la clarté, la correction et la cohérence de l'expression.

### 4. PROGRAMME

**L'étudiant sera capable :**

*à partir de situations vécues et de documents réels relatifs aux métiers techniques,*

- ◆ de lire, de comprendre et de remplir des documents relatifs à la vie privée et professionnelle, par exemple formulaires d'assurance, mutuelle, allocations familiales, factures, déclaration d'accident, contrat de travail ... ;
- ◆ de comprendre des messages écrits tels que consignes, règlements de travail, notices ... ;
- ◆ de résumer des informations ;

*en expression écrite,*

- ◆ de rédiger avec clarté des notes ;
- ◆ de rédiger un CV et la lettre d'accompagnement en réponse à une offre d'emploi précise ;
- ◆ de compléter divers documents suivants, notamment :
  - un contrat professionnel,
  - des documents relatifs au métier (journal de chantier, carnet de bord ...),
  - des documents relatifs à la mutuelle ;

*en expression orale,*

- ◆ de se présenter de façon adéquate devant un employeur pour un entretien d'embauche ;
- ◆ d'utiliser les moyens de communication orale dans un but professionnel (téléphone, talkie-walkie ...).

### 5. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

### 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas dépasser 18 étudiants par groupe.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination du cours</b>	<b>Classement du cours</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Méthodologie spéciale : initiation aux techniques de communication professionnelle	CT	F	32
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	8
<b>Total des périodes</b>			<b>40</b>

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**FLEURISTE : INITIATION A L'ART FLORAL**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE: 6145 01 U11 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 4 novembre 2019,  
sur avis conforme du Conseil général**

# FLEURISTE : INITIATION A L'ART FLORAL

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'assurer la conservation, l'entretien, la réalisation d'une composition simple de fleurs coupées.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

##### En français :

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
  - lire couramment,
  - répondre à des questions de compréhension.

##### En mathématiques :

- ◆ savoir calculer :
  - maîtriser le système de numération en base 10,
  - opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division),
  - connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10,
  - prendre une fraction d'un nombre,
  - calculer un pourcentage d'un nombre,
  - calculer une règle de 3 ;
- ◆ savoir mesurer :
  - pratiquer les opérations de mesures de longueur, d'aire, de volume et d'angle (cas simples).

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de Base (CEB)

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,  
dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,  
en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,  
en utilisant le vocabulaire technique approprié,  
en disposant des fiches de mise à l'eau,  
face à des fleurs coupées et des feuillages fournis,*

#### **d'effectuer les tâches suivantes :**

- ◆ nettoyer, couper et mettre à l'eau les fleurs ;
- ◆ réaliser individuellement un montage simple ;
- ◆ gérer son poste de travail : approvisionner (matériaux, matériel) – organiser son poste de travail – nettoyer et ranger (poste de travail, matériel) ;
- ◆ trier et éliminer les déchets.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation du travail,
- ◆ le niveau de précision des gestes professionnels,
- ◆ le degré de qualité du résultat final.

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable en technologie et en pratique :

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,  
dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,  
en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,  
en utilisant le vocabulaire technique approprié,  
en disposant des fiches de mise à l'eau,  
face à des fleurs coupées et des feuillages fournis,*

## **4.1. Technologie : initiation à l'art floral**

### **4.1.1. réceptionner et déballer les fleurs selon leurs différents types de conditionnement**

- ◆ de décrire les règles de manutention et d'ergonomie propres au déchargement et à la manipulation de charges ;
- ◆ de décrire et de caractériser les fleurs et feuillages : 20 fleurs courantes différentes et feuillages usuels dans le métier ;
- ◆ d'observer et de caractériser l'état général des fleurs ;
- ◆ d'identifier les différents types de contenant en relation avec les types de fleurs.

### **4.1.2. nettoyer les fleurs**

- ◆ de reconnaître et d'identifier les différents types de feuillages des fleurs ;
- ◆ de déterminer les feuillages à enlever des fleurs ;
- ◆ d'expliquer les techniques pour enlever les épines des fleurs : manuelle et à l'épinoche manuelle ou électrique ;
- ◆ de décrire les techniques pour tigrer les fleurs qui le nécessitent ;
- ◆ d'expliquer et de justifier la technique de biseautage du bas de la tige au couteau floral.

### **4.1.3. réaliser les différents types de mises à l'eau en tenant compte du type de fleurs**

- ◆ de distinguer les différents types de matériaux et les différentes formes des contenants adéquats pour la mise à l'eau ;
- ◆ de caractériser les différents types de contenant et de décrire leurs modes d'entretien ;
- ◆ d'expliquer les étapes de nettoyage des contenants ;
- ◆ de déterminer et de justifier le volume d'eau et les différentes températures de celle-ci en tenant compte de la fleur.

### **4.1.4. reconnaître et différencier les différents styles de montages simples**

- ◆ de déterminer et de justifier le type de support en tenant compte du style déterminé ;
- ◆ de caractériser les types de mousse ;
- ◆ de déterminer et d'expliquer les étapes de préparation de la mousse de piquage ;
- ◆ de distinguer, de caractériser et de justifier le choix des différents types de feuillages adéquats pour verdurer la base ;
- ◆ de distinguer, de caractériser et de justifier le choix des fleurs en tenant compte de leur taille et de leur volume ;
- ◆ d'expliquer les techniques de piquage des fleurs dans la base et leurs règles d'organisation de hauteur et volume ;
- ◆ de définir les différents styles de montages simples utilisés : romantique, asymétrique, ... ;
- ◆ de reconnaître et de caractériser les styles de montages courants.

### **4.1.5. utiliser le matériel de base d'art floral adéquat (mousse de piquage, pinholder, fil à tigrer, ...)**

- ◆ d'identifier et de caractériser le petit matériel : cavalier, fil décoratif, pinholder, épingles à tête ou sans, mousse de pique fixe, toile de maintien, bindwire<sup>1</sup>, floratape, ... ;
- ◆ de citer et de caractériser le matériel de ligature ;
- ◆ de citer et de caractériser les différents types d'aérosols : cire, lustrant, couleurs, ... ;
- ◆ de citer et de caractériser les différents types de colles :
  - vitesse de prise,

---

<sup>1</sup> bindwire : fil de fer entouré de raphia

- dangerosité des produits,
- températures,
- ...
- ◆ de décrire et d'expliquer les étapes de collages à froid et à chaud ;
- ◆ de déterminer et de caractériser les supports pour collage ;
- ◆ de distinguer et de caractériser les différents types de matériaux : feutrine, rotin, ...

#### **4.1.6. respecter les couleurs en tenant compte du cercle chromatique**

- ◆ de définir le cercle chromatique ;
- ◆ d'expliquer l'utilisation des couleurs primaires, secondaires et leurs possibilités d'association ;
- ◆ de distinguer et d'expliquer l'utilisation des couleurs en respectant leur symbolique populaire.

#### **4.1.7. appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, de gestion du temps et de protection de l'environnement**

- ◆ de citer et de caractériser les principaux produits et matériaux dangereux : types, risques liés à la manipulation, procédures en cas d'urgence (limites d'intervention ...), équipement de sécurité, mesures de prévention, règles de stockage, ...
- ◆ de citer et de caractériser les principaux éléments d'attention relatifs à la gestion raisonnée de l'espace de travail :
  - les catégories de déchets,
  - les principes du réemploi des matériaux,
  - le matériel et les produits utilisés pour le nettoyage,
  - le tri sélectif et l'évacuation des déchets,
  - les règles d'ergonomie spécifiques à cette activité,
  - les règles de manutention.
- ◆ de citer et d'expliquer les principes d'hygiène générale et personnelle.

#### **4.1.8. trier et d'éliminer les déchets.**

- ◆ de citer et de caractériser les différents types de déchets et matériaux de réemploi ;
- ◆ d'expliquer le tri et l'évacuation des déchets dans le respect des réglementations en vigueur et des règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement.

## **4.2. Travaux pratiques : initiation à l'art floral**

### **4.2.1. réceptionner et déballer les fleurs selon leurs différents types de conditionnement**

- ◆ de décharger les bacs et boîtes de fleurs ;
- ◆ de déballer les fleurs et de contrôler leur état général ;
- ◆ de choisir le contenant adéquat pour la mise à l'eau.

### **4.2.2. nettoyer les fleurs**

- ◆ d'enlever le feuillage ;
- ◆ d'enlever les épines manuellement et à l'épinoise manuelle ou électrique ;
- ◆ de tigrer les fleurs qui le nécessitent ;
- ◆ de biseauter le bas de la tige au couteau floral.

### **4.2.3. réaliser les différents types de mises à l'eau en tenant compte du type de fleurs**

- ◆ de choisir le contenant adéquat pour la mise à l'eau ;
- ◆ de nettoyer les contenants ;

- ◆ de vérifier la température de l'eau en tenant compte de la fleur ;
- ◆ de remplir le contenant en respectant la quantité d'eau selon la fleur.

#### **4.2.4. réaliser les différents styles de montages simples**

- ◆ de sélectionner le type de support en tenant compte du style déterminé ;
- ◆ de choisir le type de mousse ;
- ◆ de mousser la base ;
- ◆ de verdurer la base en utilisant le feuillage adéquat ;
- ◆ de sélectionner et de couper les fleurs en tenant compte de leur taille et de leur volume ;
- ◆ de piquer les fleurs dans la base en respectant les règles d'organisation de hauteur et volume ;
- ◆ de respecter le style déterminé : romantique, asymétrique, ...

#### **4.2.5. utiliser le matériel de base d'art floral adéquat**

- ◆ de réaliser des cavaliers ;
- ◆ d'effectuer des collages à froid et à chaud ;
- ◆ d'utiliser les différents types d'aérosols : cire, lustrant, couleurs, colle, ... ;
- ◆ de couper et de façonner la feutrine, le rotin, ...

#### **4.2.6. respecter les couleurs en tenant compte du cercle chromatique**

- ◆ d'utiliser les couleurs primaires, secondaires et leurs possibilités d'association ;
- ◆ d'utiliser les couleurs en respectant leur symbolique populaire.

#### **4.2.7. appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, de gestion du temps et de protection de l'environnement**

- ◆ de respecter les consignes de sécurité ;
- ◆ d'utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant ;
- ◆ d'identifier les produits dangereux, toxiques ou inflammables ;
- ◆ d'utiliser les équipements de sécurité spécifiques aux produits inflammables, dangereux, toxiques ... ;
- ◆ de ranger et de nettoyer l'espace de travail après les activités ;
- ◆ d'appliquer les principes d'hygiène générale et personnelle ;
- ◆ d'appliquer les directives de l'entreprise en ce qui concerne la propreté et l'hygiène ;
- ◆ d'appliquer les règles ergonomiques lors de la manutention manuelle du matériel et des matériaux ;
- ◆ d'adopter des postures de travail ergonomiquement correctes.

#### **4.2.8. trier et d'éliminer les déchets**

- ◆ d'identifier les déchets et matériaux de réemploi ;
- ◆ d'assurer le tri et l'évacuation des déchets dans le respect des réglementations en vigueur et des règles de bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement.

## **5. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé un groupe de 20 étudiants maximum.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Fleuriste : technologie d'initiation à l'art floral	CT	B	20
Fleuriste : travaux pratiques d'initiation à l'art floral	PP	L	44
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	16
<b>Total des périodes</b>			<b>80</b>

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**FLEURISTE :**  
**COMPOSITIONS ET BOUQUETS**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 6145 02 U11 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 4 novembre 2019,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **FLEURISTE : COMPOSITIONS ET BOUQUETS**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant pour assurer la conservation, l'entretien, la réalisation d'une composition et de bouquets de fleurs coupées.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

##### **en Initiation à l'art floral**

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,*

*en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,*

*en utilisant le vocabulaire technique approprié,*

*en disposant des fiches de mise à l'eau,*

*face à des fleurs coupées et des feuillages fournis,*

- ◆ nettoyer, couper et mettre à l'eau les fleurs ;
- ◆ réaliser individuellement un montage simple;
- ◆ gérer son poste de travail : approvisionner (matériaux, matériel) – organiser son poste de travail – nettoyer et ranger (poste de travail, matériel) ;
- ◆ trier et éliminer les déchets.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

L'attestation de réussite « Fleuriste : initiation à l'art floral » code 6145 01 U11 D1

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,*

*en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,*

*en utilisant le vocabulaire technique approprié,*

*en disposant des fiches de mise à l'eau,*

*face à un support et à des accessoires avalisés par le chargé de cours, et à des fleurs coupées et des feuillages fournis,*

- ◆ réaliser, en respectant le style demandé, une composition et un bouquet ;
- ◆ choisir le matériel adéquat ;
- ◆ gérer son poste de travail : approvisionner (matériaux, matériel) – organiser son poste de travail – nettoyer et ranger (poste de travail, matériel) ;
- ◆ trier et éliminer les déchets.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation du travail,
- ◆ le niveau de précision des gestes professionnels,
- ◆ le degré de qualité du résultat final.

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable en technologie et en pratique :

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,*

*en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,*

*en utilisant le vocabulaire technique approprié,*

*en disposant des fiches de mise à l'eau,*

### 4.1. Technologie : compositions et bouquets

#### 4.1.1. nettoyer les fleurs

- ◆ de reconnaître et d'identifier les différents types de feuillages des fleurs ;
- ◆ de déterminer les feuillages à enlever sur les fleurs ;

- ◆ d'expliquer les techniques pour enlever les épines des fleurs : manuelle et à l'épineuse manuelle ou électrique ;
- ◆ d'expliquer et de justifier la technique de rafraîchissement des plaies de la base des fleurs et des feuillages.

#### **4.1.2. réaliser les différents types de mises à l'eau en tenant compte du type de fleurs**

- ◆ de distinguer les différents types de matériaux et les différentes formes des contenants adéquats pour la mise à l'eau ;
- ◆ de caractériser les différents types de contenants et de décrire leurs modes d'entretien ;
- ◆ d'expliquer les étapes de nettoyage des contenants ;
- ◆ d'expliquer et de justifier la technique adéquate de mise à l'eau des tiges ligneuses, laiteuses et herbacées ;
- ◆ de déterminer et de justifier les différentes températures de l'eau en tenant compte de la fleur ;
- ◆ d'expliquer et de justifier l'ajout des produits d'hydratation et de conservation.

#### **4.1.3. caractériser les fleurs et les feuillages de base en se référant à la nomenclature et à la symbolique populaire**

- ◆ de définir la nomenclature et son utilité dans le métier ;
- ◆ de citer et de caractériser les fleurs et les feuillages déterminés.

#### **4.1.4. reconnaître les différents styles de montages**

- ◆ de distinguer, de caractériser et de justifier le choix des différents types de feuillages adéquats pour verdurer la base ;
- ◆ de distinguer, de caractériser et de justifier le choix des fleurs en tenant compte de leur taille et de leur volume ;
- ◆ d'expliquer les techniques de piquage des fleurs dans la base et leurs règles d'organisation de hauteur et volume selon chaque type de montage ;
- ◆ de reconnaître et de définir chaque style de montage :
  - à la Française en triangle, Ikebana,
  - style romantique, style symétrique (boule hollandaise), style parallèle, style végétatif, style linéaire, style avec une chute, style contemporain, style moderne avec une structure, ...

#### **4.1.5. réaliser différents bouquets**

- ◆ de distinguer, de caractériser les fleurs et feuillages selon le type de bouquet déterminé ;
- ◆ de décrire et de caractériser les différents types de lien pour ligaturer ;
- ◆ de distinguer, de caractériser et de justifier la disposition des fleurs et des feuillages en tenant compte de leur taille et de leur volume ;
- ◆ d'expliquer les différentes ligatures ;
- ◆ de reconnaître et de définir chaque style déterminé :
  - bouquet classique, bouquet rond, bouquet linéaire, bouquet avec structure.

#### **4.1.6. développer l'équilibre des formes**

- ◆ de définir le « nombre d'or »<sup>1</sup> et son utilité pour le métier ;
- ◆ d'expliquer la suite de Fibonacci (la suite des nombres qui donne les bonnes proportions).

#### **4.1.7. respecter les couleurs en tenant compte du cercle chromatique**

- ◆ de définir le cercle chromatique ;

---

<sup>1</sup> le nombre d'or de Léonard de Vinci : un nombre étonnant, mystérieux et magique pour avoir fait parler de lui depuis la plus haute antiquité dans de nombreux domaines tels que la géométrie, l'architecture, la peinture, la nature, ...  
Il serait une expression d'harmonie et d'esthétique dans les arts bien que certains lui reproche son caractère ésotérique qui cherche absolument à lui trouver une obscure beauté et qui semble y parvenir ! in M@ths et tiques <https://www.maths-et-tiques.fr/index.php/histoire-des-maths/nombres/le-nombre-d-or> consulté le 13 février 2019.

- ◆ d'expliquer l'utilisation des couleurs primaires, secondaires et leurs possibilités d'association ;
- ◆ de distinguer et d'expliquer l'utilisation des couleurs en respectant leur symbolique populaire.

#### **4.1.8. réaliser l'entretien des fleurs mises à l'eau et des montages**

- ◆ d'expliquer les étapes d'entretien des fleurs mises à l'eau :
  - retirer les fleurs des contenants,
  - vider l'eau du contenant,
  - nettoyer et remplir le contenant en respectant les règles de niveau et de température ;
- ◆ d'expliquer et de justifier le nettoyage des fleurs :
  - retirer les fleurs et les feuillages fanés et cassés,
  - rafraîchir les plaies au couteau en biseau ;
- ◆ d'expliquer l'entretien d'un montage :
  - arroser la mousse de piquage,
  - changer les fleurs et les feuillages abîmés.

#### **4.1.9. appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, de gestion du temps et de protection de l'environnement**

##### **4.1.10. trier et éliminer les déchets**

- ◆ de citer et de caractériser les différents types de déchets et matériaux de réemploi ;
- ◆ d'expliquer le tri et l'évacuation des déchets dans le respect des réglementations en vigueur et des règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement.

## **4.2. Travaux pratiques : compositions et bouquets**

### **4.2.1. réceptionner et de déballer les fleurs selon leurs différents types de conditionnement**

#### **4.2.2. nettoyer les fleurs et les feuillages**

- ◆ d'enlever le feuillage des fleurs ;
- ◆ d'enlever les épines manuellement et à l'épaveuse manuelle ou électrique ;
- ◆ de tigrer les gerberas ;
- ◆ de biseauter le bas de la tige au couteau floral, d'écraser les tiges ;
- ◆ de rafraîchir les plaies de la base des feuillages.

#### **4.2.3. réaliser les différents types de mises à l'eau en tenant compte du type de fleurs**

- ◆ de choisir le contenant adéquat pour la mise à l'eau ;
- ◆ de nettoyer les contenants ;
- ◆ de vérifier la température de l'eau en tenant compte de la fleur ;
- ◆ de remplir le contenant en respectant la quantité d'eau selon la fleur ;
- ◆ d'ajouter les produits d'hydratation et de conservation.

#### **4.2.4. sélectionner les fleurs et les feuillages de base déterminés en se référant à la nomenclature**

- ◆ de choisir les fleurs déterminées.

#### **4.2.5. réaliser les différents styles de montages**

- ◆ de sélectionner le type de support en tenant du style déterminé ;
- ◆ de choisir le type de mousse ;
- ◆ de mousser la base ;
- ◆ de verdurer la base en utilisant le feuillage adéquat ;
- ◆ de sélectionner et de couper les fleurs en tenant compte de leur taille et de leur volume ;
- ◆ de piquer les fleurs dans la base en respectant les règles d'organisation de hauteur et volume ;

- ◆ de réaliser chaque style déterminé :
  - à la Française en triangle,
  - style parallèle,
  - style végétatif,
  - style linéaire,
  - style avec une chute,
  - style contemporain,
  - style moderne avec une structure.

#### 4.2.6. réaliser différents bouquets

- ◆ de sélectionner les fleurs et feuillages selon le type de bouquet déterminé ;
- ◆ de choisir le type de lien pour ligaturer ;
- ◆ d'organiser la disposition des fleurs et des feuillages en tenant compte de leur taille et de leur volume ;
- ◆ de ligaturer les fleurs ;
- ◆ de couper le bas des tiges ;
- ◆ de réaliser chaque style déterminé :
  - bouquet classique,
  - bouquet rond,
  - bouquet linéaire,
  - bouquet avec structure.

#### 4.2.7. utiliser le matériel d'art floral adéquat (support et décoration)

- ◆ d'effectuer des collages à froid et à chaud ;
- ◆ d'utiliser les différents types d'aérosols : cire, lustrant, couleurs, colle, ...
- ◆ de couper et de façonner feutrine, rotin, écorces, sisal, cire, ...

#### 4.2.8. développer l'équilibre des formes

- ◆ de respecter le « nombre d'or »<sup>2</sup> ;
- ◆ de mettre en application la suite de Fibonacci.

#### 4.2.9. respecter les couleurs en tenant compte du cercle chromatique

- ◆ d'utiliser les couleurs primaires, secondaires, tertiaires et leurs possibilités d'association (opposés, camaïeux, dégradés...);
- ◆ d'utiliser les couleurs en respectant leur symbolique populaire.

#### 4.2.10. réaliser l'entretien des fleurs mises à l'eau et des montages

- ◆ de retirer les fleurs des contenants ;
- ◆ de vider l'eau du contenant ;
- ◆ de nettoyer et de remplir le contenant en respectant les règles de niveau et de température ;
- ◆ de nettoyer les fleurs :
  - retirer les fleurs et les feuillages fanés et cassés,
  - rafraîchir les plaies au couteau floral en biseau ;
- ◆ d'entretenir le montage :
  - arroser la mousse de piquage,
  - changer les fleurs et les feuillages abîmés.

---

<sup>2</sup> le nombre d'or de Léonard de Vinci : un nombre étonnant, mystérieux et magique pour avoir fait parler de lui depuis la plus haute antiquité dans de nombreux domaines tels que la géométrie, l'architecture, la peinture, la nature, ...  
Il serait une expression d'harmonie et d'esthétique dans les arts bien que certains lui reprochent son caractère ésotérique qui cherche absolument à lui trouver une obscure beauté et qui semble y parvenir ! in M@ths et tiques <https://www.maths-et-tiques.fr/index.php/histoire-des-maths/nombres/le-nombre-d-or> consulté le 13 février 2019.

#### **4.2.11. appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, de gestion du temps et de protection de l'environnement**

#### **4.2.12. trier et d'éliminer les déchets**

- ◆ d'identifier les déchets et matériaux de réemploi ;
- ◆ d'assurer le tri et l'évacuation des déchets dans le respect des réglementations en vigueur et des règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement.

### **5. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé un groupe de 20 étudiants maximum.

### **7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Fleuriste : technologie de compositions et bouquets	CT	B	14
Fleuriste : travaux pratiques de compositions et bouquets	PP	L	50
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	16
<b>Total des périodes</b>			<b>80</b>

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**FLEURISTE :**  
**FLORICULTURE ET ARBORICULTURE ORNEMENTALE**  
**EN POTS**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 6145 03 U11 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 4 novembre 2019,**  
**sur avis conforme du Conseil général**

# **FLEURISTE : FLORICULTURE ET ARBORICULTURE ORNEMENTALE EN POTS**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION**

## **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant pour assurer l'entretien des plantes vertes et fleuries d'appartement et, les plantes et arbustes ornementaux d'extérieur en pots :

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

#### **En français :**

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
  - lire couramment,
  - répondre à des questions de compréhension.

#### **En mathématiques :**

- ◆ savoir calculer :
  - maîtriser le système de numération en base 10,
  - opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division),
  - connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10,
  - prendre une fraction d'un nombre,
  - calculer un pourcentage d'un nombre,
  - calculer une règle de 3 ;
- ◆ savoir mesurer :

- pratiquer les opérations de mesures de longueur, d'aire, de volume et d'angle (cas simples).

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de Base (CEB)

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,  
dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,  
en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,  
en utilisant le vocabulaire technique approprié,  
face à des plantes vertes et arbustes fournis,*

**d'effectuer les tâches suivantes :**

- ◆ caractériser les plantes vertes et arbustes en pots proposés ;
- ◆ donner les modalités d'entretien des plantes vertes et arbustes en pots en tenant compte de l'environnement ;
- ◆ organiser celles-ci en vasque ou jardinière ;
- ◆ gérer son poste de travail : approvisionner (matériaux, matériel) – organiser son poste de travail – nettoyer et ranger (poste de travail, matériel) ;
- ◆ trier et d'éliminer les déchets.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation du travail,
- ◆ le niveau de précision des gestes professionnels,
- ◆ le degré de qualité du résultat final.

## 4. PROGRAMME

**L'étudiant sera capable en technologie et en pratique :**

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,  
dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,  
en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,  
en utilisant le vocabulaire technique approprié,*

## **4.1. Technologie : floriculture et arboriculture ornementale en pots**

### **4.1.1. entretenir les plantes vertes et fleuries d'appartement**

- ◆ de décrire et de caractériser les différents types de plantes vertes et fleuries d'appartement utilisées en tenant compte de leur taille, de leur volume, de la couleur de leur feuillage et de leur fleur ;
- ◆ de décrire et de caractériser, le genre, l'espèce des plantes vertes et fleuries d'appartement usuelles dans le métier ;
- ◆ d'analyser et de caractériser l'état général des plantes vertes et fleuries d'appartement ;
- ◆ d'identifier et d'expliquer les pictogrammes courants sur les étiquettes des plantes ;
- ◆ d'expliquer et de justifier l'arrosage, la lumière et la température nécessaires aux plantes d'appartement vertes et fleuries.

### **4.1.2. entretenir les plantes et arbustes ornementaux d'extérieur en pots**

- ◆ de décrire et de caractériser le genre, l'espèce des plantes et arbustes ornementaux d'extérieur en pots, usuels dans le métier ;
- ◆ d'analyser et de caractériser l'état général des plantes et arbustes ornementaux d'extérieur en pots ;
- ◆ d'identifier et d'expliquer les pictogrammes courants sur les étiquettes des plantes ;
- ◆ d'expliquer et de justifier l'arrosage, la lumière et la température nécessaires aux plantes et arbustes ornementaux d'extérieur en pots ;
- ◆ de reconnaître et d'identifier les différents types de plantes et arbustes ornementaux d'extérieur en pots.

### **4.1.3. choisir les plantes et arbustes adéquats en tenant compte de l'environnement**

- ◆ de distinguer, de caractériser et de justifier le choix des différents types de plantes utilisées en tenant compte de leur taille, de leur volume, de la couleur, de leur feuillage, de leur fleur et de la saison.

### **4.1.4. réaliser et décorer des compositions de plantes en vasque et en jardinière**

- ◆ de déterminer et de justifier le type de support ;
- ◆ de caractériser et de justifier le type de substrat et engrais ;
- ◆ de distinguer, de caractériser et de justifier le choix des différents types de plantes utilisées en tenant compte de leur taille, de leur volume, de la couleur de leur feuillage et de leur fleur ;
- ◆ de déterminer et d'expliquer les différentes étapes de réalisation de la vasque et de la jardinière ;
- ◆ de caractériser et de justifier les différents types de décorations.

### **4.1.5. appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, de gestion du temps et de protection de l'environnement**

- ◆ de citer et de caractériser les principaux produits et matériaux dangereux : types, risques liés à la manipulation, procédures en cas d'urgence (limites d'intervention ...), équipement de sécurité, mesures de prévention, règles de stockage ...
- ◆ de citer et de caractériser les principaux éléments d'attention relatifs à la gestion raisonnée de l'espace de travail :

- les catégories de déchets,
- les principes du réemploi des matériaux,
- le matériel et les produits utilisés pour le nettoyage,
- le tri sélectif et l'évacuation des déchets,
- les règles d'ergonomie spécifiques à cette activité,
- les règles de manutention.

#### **4.1.6. trier et éliminer les déchets**

- ◆ de citer et de caractériser les différents types de déchets et matériaux de réemploi ;
- ◆ d'expliquer le tri et l'évacuation des déchets dans le respect des réglementations en vigueur et des règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement.

### **4.2. Travaux pratiques : floriculture et arboriculture ornementale en pots**

#### **4.2.1. entretenir les plantes vertes et fleuries d'appartement**

- ◆ de sélectionner les différents types de plantes vertes et fleuries d'appartement en tenant compte de leur taille, de leur volume, de la couleur de leur feuillage et de leur fleur en fonction du projet ;
- ◆ de respecter les pictogrammes des étiquettes ;
- ◆ d'effectuer l'arrosage en tenant compte des besoins des plantes vertes et fleuries d'appartement usuels dans le métier ;
- ◆ de soigner les plantes d'appartement vertes et fleuries en tenant compte de l'état général ;
- ◆ de placer les plantes d'appartement vertes et fleuries en tenant compte de leurs besoins de lumière et de température.

#### **4.2.2. entretenir les plantes et arbustes ornementaux d'extérieur en pots**

- ◆ de sélectionner les différents types de plantes et arbustes ornementaux d'extérieur en pots usuels dans le métier en fonction du projet ;
- ◆ de respecter les pictogrammes des étiquettes ;
- ◆ de soigner, en tenant compte de leur état général, des plantes et arbustes ornementaux d'extérieur en pots ;
- ◆ d'effectuer et de justifier l'arrosage et le placement des plantes et arbustes ornementaux d'extérieur en pots en tenant compte de la lumière, la température, ...

#### **4.2.3. choisir les plantes et arbustes adéquats en tenant compte de l'environnement**

- ◆ d'utiliser selon le projet les différents types de plantes en tenant compte de leur taille, de leur volume, de la couleur de leur feuillage, de leur fleur, de la saison et de leur besoin en eau, lumière et température.

#### **4.2.4. réaliser et décorer des compositions de plantes en vasque et en jardinière**

- ◆ de sélectionner le type de support ;
- ◆ de choisir le type de substrat et engrais ;
- ◆ de sélectionner les différents types de plantes utilisées en tenant compte de leur taille, de leur volume, de la couleur de leur feuillage, de leur fleur et de la saison ;
- ◆ de réaliser les différentes étapes de confection de la vasque et de la jardinière ;

- ◆ de sélectionner et d'utiliser les différents types de décorations.

#### **4.2.5. appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, de gestion du temps et de protection de l'environnement**

- ◆ de respecter les consignes de sécurité ;
- ◆ d'utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant ;
- ◆ d'identifier les produits dangereux, toxiques ou inflammables ;
- ◆ d'utiliser les équipements de sécurité spécifiques aux produits inflammables, dangereux, toxiques ... ;
- ◆ de ranger et de nettoyer l'espace de travail après les activités ;
- ◆ d'appliquer les principes d'hygiène générale et personnelle ;
- ◆ d'appliquer les directives de l'entreprise en ce qui concerne la propreté et l'hygiène ;
- ◆ d'appliquer les règles ergonomiques lors de la manutention manuelle du matériel et des matériaux ;
- ◆ d'adopter des postures de travail ergonomiquement correctes.

#### **4.2.6. trier et éliminer les déchets**

- ◆ de sélectionner les déchets et matériaux de réemploi ;
- ◆ d'assurer le tri et l'évacuation des déchets dans le respect des réglementations en vigueur et des règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement.

### **5. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé un groupe de 20 étudiants maximum.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Fleuriste : technologie de floriculture et arboriculture ornementale en pots	CT	B	30
Fleuriste : travaux pratiques de floriculture et arboriculture ornementale en pots	PP	L	18
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	12
<b>Total des périodes</b>			<b>60</b>

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**STAGE D'INSERTION : FLEURISTE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 6145 10 U11 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 4 novembre 2019,  
sur avis conforme du Conseil général**

# STAGE D'INSERTION : FLEURISTE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de découvrir le milieu professionnel et de s'y insérer ;
- ◆ de participer à la réalisation de travaux chez un(e) fleuriste.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

##### En français :

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
  - lire couramment,
  - répondre à des questions de compréhension.

##### En mathématiques :

- ◆ savoir calculer :
  - maîtriser le système de numération en base 10,
  - opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division),
  - connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10,
  - prendre une fraction d'un nombre,
  - calculer un pourcentage d'un nombre,
  - calculer une règle de 3 ;
- ◆ savoir mesurer :

- pratiquer les opérations de mesures de longueur, d'aire, de volume et d'angle (cas simples).

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de Base (CEB)

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

- ◆ de participer à la réalisation de travaux de base du fleuriste (mise à l'eau et entretien du magasin) dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène ;
- ◆ de tenir et de compléter un carnet de stage décrivant :
  - le contexte professionnel chez un(e) fleuriste,
  - les différents travaux de fleuriste exécutés ;
- ◆ de s'insérer dans une équipe de travail.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le soin apporté à la tenue du carnet de stage,
- ◆ la précision dans la description des activités,
- ◆ le respect des contraintes professionnelles (tenue, horaires ...).

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Programme pour les étudiants

**L'étudiant sera capable :**

- ◆ de négocier avec l'aide du chargé de cours le contenu de son contrat de stage ;
- ◆ de respecter le contenu du contrat de stage ;
- ◆ de s'adapter à un horaire et à un rythme de travail ;
- ◆ de s'intégrer dans une équipe de travail ;
- ◆ de déballer et d'arroser les plantes vertes et fleuries selon les consignes ;
- ◆ d'exécuter la mise à l'eau des différentes fleurs et feuillages selon les consignes ;
- ◆ de respecter les contraintes du lieu de stage (nettoyage, rangement, préparation ...) ;
- ◆ de respecter les règles de sécurité et d'hygiène en vigueur ;
- ◆ de respecter les consignes environnementales liées au lieu de stage ;
- ◆ de tenir un carnet de stage selon des critères préalablement définis par le Conseil des Etudes.

#### 4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- ◆ aider l'étudiant à négocier un contrat de stage avec le/la fleuriste ;
- ◆ participer à l'élaboration du contrat de stage de l'étudiant ;
- ◆ gérer le suivi du stage et des contacts avec le référent ;
- ◆ préciser les critères d'évaluation tant à l'étudiant qu'au référent de l'entreprise ;
- ◆ établir et organiser l'évaluation continue et globale du stage et du stagiaire.

#### 5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

#### 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

#### 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant : 40 périodes

Code U  
Z

7.2. Encadrement du stage

<b>Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Encadrement du stage d'insertion : fleuriste	PP	O	10
<b>Total des périodes</b>			<b>10</b>

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**FLEURISTE :**  
**TECHNOLOGIE APPLIQUÉE DE VENTE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 6145 06 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 4 novembre 2019**  
**sur avis conforme du Conseil général**

# **FLEURISTE : TECHNOLOGIE APPLIQUÉE DE VENTE**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'assurer le contact clientèle, de réaliser la vente et de promouvoir son activité.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

##### **en compositions et bouquets**

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,*

*en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,*

*en utilisant le vocabulaire technique approprié,*

*en disposant des fiches de mise à l'eau,*

*face à un support et des accessoires avalisés par le chargé de cours, et à des fleurs coupées et des feuillages fournis,*

- ◆ réaliser, en respectant le style demandé, une composition et un bouquet ;
- ◆ choisir le matériel adéquat ;
- ◆ gérer son poste de travail : approvisionner (matériaux, matériel) – organiser son poste de travail – nettoyer et ranger (poste de travail, matériel) ;
- ◆ trier les déchets dans le respect de l'environnement.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

L'attestation de réussite « Fleuriste : compositions et bouquets » code 6145 02 U11 D1.

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,  
dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,  
en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,  
en utilisant le vocabulaire technique approprié,  
en travaillant en toute autonomie et dans le respect du temps imparti,  
face à un client potentiel et à une commande à traiter,*

**d'effectuer les tâches suivantes :**

- ◆ accueillir le client et réceptionner sa demande ;
- ◆ analyser la demande du client, réaliser et argumenter le projet à lui soumettre ;
- ◆ calculer le prix de vente du projet ;
- ◆ réaliser et justifier le devis et le bon de commande fournisseurs en lien avec le projet ;
- ◆ réaliser un emballage qui met en valeur l'achat et qui permet son transport ;
- ◆ réaliser une publicité, justifier sa conformité à la législation et expliquer ses modalités de diffusion.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de qualité de l'accueil du client,
- ◆ la pertinence de l'analyse et de la réalisation du projet proposé,
- ◆ la précision et la clarté de la justification des documents produits,
- ◆ le niveau de mise en valeur de la composition par l'emballage.

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable en technologie et en pratique

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,  
dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,  
en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,  
en utilisant le vocabulaire technique approprié,  
en travaillant en toute autonomie et dans le respect du temps imparti,*

## **4.1. Fleuriste : technologie appliquée de vente**

### **4.1.1. appréhender les différents types de fournisseurs**

- ◆ d'expliquer et de caractériser :
  - la criée, les grossistes (hangar), les grossistes en ligne, les grossistes ambulants,
  - les différents salons pour fleuriste (Essen, Maison&Objets, All4Home, ...)

### **4.1.2. accueillir de manière commerciale le client**

- ◆ de déterminer l'ensemble des gestes, des attitudes non-verbales et verbales indispensables à l'accueil du client ;
- ◆ d'identifier les différentes techniques de vente adéquates et de les justifier ;
- ◆ de sélectionner et d'expliquer les différents conseils au client dans son achat : budget, couleurs, soins, ... ;
- ◆ d'expliquer et de justifier les choix des renseignements donnés au client en répondant à sa demande ou ses questions ;
- ◆ de déterminer et de justifier les choix d'attitudes et de langage pour gérer une situation de réclamation et proposer des solutions constructives en lien avec celle-ci.

### **4.1.3. réceptionner, analyser la demande du client (en présence, par téléphone, via internet, sms, ...) et la traiter**

- ◆ d'identifier et de caractériser les différents canaux d'arrivée d'une demande client ;
- ◆ de déterminer et d'analyser les étapes de réception d'une demande ;
- ◆ d'expliquer et de justifier les choix de traitement de la demande.

### **4.1.4. calculer le prix de vente de la réalisation et proposer un devis**

- ◆ de distinguer et d'expliquer les différentes factures selon le type de fournisseurs et leurs caractéristiques :
  - la criée, les grossistes (hangar), les grossistes en ligne, les grossistes ambulants,
  - les différents salons pour fleuriste (Essen, Maison&Objets, All4Home, ...)
- ◆ de déterminer et de justifier l'application des différents taux de TVA ;
- ◆ d'expliquer et de justifier les modes de calcul du prix de revient de la marchandise (TVA comprise et hors TVA) ;
- ◆ d'expliquer et de justifier les modes de calcul du prix de vente de la marchandise ;
- ◆ d'expliquer et de justifier les modalités de rédaction d'un devis.

### **4.1.5. réaliser un bon de commande fournisseurs**

- ◆ de définir et d'expliquer les items d'un bon de commande propre au fleuriste et leur utilité ;
- ◆ de citer et de justifier les informations indispensables à la réalisation d'un bon de commande ;
- ◆ de distinguer et de caractériser différents bons de commande fournisseurs.

### **4.1.6. réaliser un emballage qui met en valeur l'achat et/ou le protège selon le mode de livraison**

- ◆ de définir et d'expliquer les paramètres d'un emballage adéquat à l'achat, au mode de livraison et au type de transport ;
- ◆ de citer et de caractériser les avantages et les inconvénients des différents types d'emballages courants tenant compte de l'achat, du mode de livraison et du type de transport ;
- ◆ de citer et d'expliquer les différentes étapes de réalisation d'un emballage adéquat.

### **4.1.7. citer et caractériser les différents types de livraisons (Chronopost, Interflora, ...)**

- ◆ d'expliquer et de caractériser :
  - la livraison de son magasin,
  - la livraison de société indépendante ,
  - la livraison d'Interflora,

- ...
- ◆ d'identifier et d'expliquer le fonctionnement de chaque système de livraison : cotisation membre, réglementation en vigueur, les conditions générales de vente, ...

#### **4.1.8. citer et caractériser les différents types de publicités et la diversité de diffusion (presse, internet, supports, ...)**

- ◆ d'identifier et de caractériser les différents canaux publicitaires ;
- ◆ de déterminer et d'expliquer les caractéristiques spécifiques de chaque type de publicité (format, typologie, couleurs, ...) et de leurs modalités de diffusion (durée, cycle, ...).

#### **4.1.9. réaliser une publicité en tenant compte de la législation en vigueur (book, publicité, carte de visite, labels, étiquettes, logo, enseigne, ...)**

- ◆ de distinguer, de caractériser et d'expliquer les différents supports publicitaires ;
- ◆ de déterminer et de justifier les items de chaque type de publicité : carte de visite, publicité, labels, étiquettes, ... ;
- ◆ d'expliquer et de justifier les prescriptions de la législation en vigueur en adéquation avec le type de publicité.

### **4.2. Fleuriste : travaux pratiques de technologie appliquée de vente**

#### **4.2.1. appréhender les différents types de fournisseurs**

- ◆ de découvrir les différents types de fournisseurs :
  - la criée, les grossistes (hangar), les grossistes en ligne, les grossistes ambulants,
  - les différents salons pour fleuriste (Essen, Maison&Objets, All4Home, ...).

#### **4.2.2. accueillir de manière commerciale le client**

- ◆ d'accueillir le client ;
- ◆ d'appliquer les différentes techniques de vente adéquates ;
- ◆ de conseiller le client dans son achat : budget, couleurs, soins, ... ;
- ◆ de renseigner le client en répondant à sa demande ou ses questions ;
- ◆ de gérer une situation de réclamation et de proposer des solutions constructives en lien avec celle-ci.

#### **4.2.3. réceptionner et analyser la demande du client (en présence, par téléphone, via internet, ...) et la traiter**

- ◆ de réceptionner et d'analyser une demande client ;
- ◆ de traiter la demande du client ;
- ◆ de répondre à la demande.

#### **4.2.4. calculer le prix de vente de la réalisation et de proposer un devis**

- ◆ de réceptionner et d'analyser une facture fournisseur :
  - la criée, les grossistes (hangar), les grossistes en ligne, les grossistes ambulants,
  - les différents salons pour fleuriste (Essen, Maison&Objets, All4Home, ...)
- ◆ de calculer le prix de revient de la marchandise (TVA comprise et hors TVA) ;
- ◆ de calculer le prix de vente de la marchandise ;
- ◆ de rédiger et de calculer un devis.

#### **4.2.5. réaliser un bon de commande fournisseurs**

- ◆ de créer un bon de commande propre au magasin ;
- ◆ de compléter un bon de commande fournisseur.

#### **4.2.6. réaliser un emballage qui met en valeur l'achat et/ou le protège selon le mode de livraison**

- ◆ de réaliser différents emballages adéquats :
  - à l'achat,
  - au mode de livraison,
  - au type de transport,
  - ...

#### **4.2.7. réaliser une publicité en tenant compte de la législation en vigueur (book, publicité, carte de visite, labels, étiquettes, logo, enseigne, ...)**

- ◆ de conceptualiser des esquisses de projets publicitaires de différents types dans le respect des prescriptions de la législation en la matière ;
- ◆ de rechercher différents fournisseurs et de faire au moins une demande de remise de prix pour une enseigne, des cartes de visite, des étiquettes, ...

### **5. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Fleuriste : technologie appliquée de vente	CT	B	30
Fleuriste : travaux pratiques de technologie appliquée de vente	PP	L	34
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	16
<b>Total des périodes</b>			<b>80</b>

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**FLEURISTE :**  
**ORGANISATION DU MAGASIN ET DE L'ATELIER**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 6145 07 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 4 novembre 2019**  
**sur avis conforme du Conseil général**

# **FLEURISTE : ORGANISATION DU MAGASIN ET DE L'ATELIER**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

## **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de présenter un projet d'installation de magasin et d'aménagement de l'atelier.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

#### **En compositions et bouquets**

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,*

*en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,*

*en utilisant le vocabulaire technique approprié,*

*en disposant des fiches de mise à l'eau,*

*face à un support et des accessoires avalisés par le chargé de cours, et à des fleurs coupées et des feuillages fournis,*

#### **d'effectuer les tâches suivantes :**

- ◆ réaliser, en respectant le style demandé, une composition et un bouquet ;
- ◆ choisir le matériel adéquat ;
- ◆ gérer son poste de travail : approvisionner (matériaux, matériel) – organiser son poste de travail – nettoyer et ranger (poste de travail, matériel) ;
- ◆ trier les déchets dans le respect de l'environnement.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

L'attestation de réunion de l'unité d'enseignement « Fleuriste : Compositions et bouquets »  
code 6145 02 U11 D1.

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,  
dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,  
en utilisant à bon escient le matériel,  
en utilisant le vocabulaire technique approprié,  
en travaillant en toute autonomie et dans le respect du temps imparti,  
face à un espace à aménager,*

### **d'effectuer les tâches suivantes :**

- ◆ conceptualiser un projet de plan d'aménagement du magasin et le justifier ;
- ◆ conceptualiser un projet de plan d'aménagement de l'étalage du magasin et le justifier ;
- ◆ conceptualiser un projet de plan d'aménagement de l'atelier et le justifier ;
- ◆ calculer et justifier le coût d'un projet imposé.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité d'organisation de l'environnement spatial et matériel,
- ◆ le niveau de cohérence du projet présenté,
- ◆ le niveau de clarté de la présentation,
- ◆ l'originalité du projet présenté.

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable en technologie et en pratique :

*dans le cadre d'une situation pratique,*

*en disposant des consignes organisationnelles (équipements, outillage et matériel à disposition, règlement de l'atelier ...),*

*dans le respect du temps imparti,*

*dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie,*

### 4.1. Fleuriste : technologie de l'organisation du magasin et de l'atelier

#### 4.1.1. appréhender les différents types de magasins de fleuristes (ambulants, ville, galerie commerçante, campagne, ...)

- ◆ d'expliquer et de caractériser les différents types de magasins en tenant compte :
  - du statut commercial (ambulant, fixe),
  - des réalités géographiques (campagnes, villes, centre commercial),
  - des superficies,
  - de l'orientation commerciale (classique, contemporain, rétro, ...),
  - ...

#### 4.1.2. déterminer le choix de l'orientation commerciale de « son » magasin

- ◆ de définir et d'expliquer le style de magasin envisagé :
  - le statut commercial (ambulant, fixe),
  - les réalités géographiques (campagnes, villes, centre commercial),
  - les superficies,
  - l'orientation commerciale (classique, contemporaine, rétro, ...),
  - ...
- ◆ de justifier et d'argumenter son choix.

#### 4.1.3. réaliser un projet d'organisation de magasin tenant compte du choix de l'orientation commerciale

- ◆ de déterminer et de justifier le choix de l'ensemble des paramètres pour l'organisation du magasin en tenant compte de l'orientation commerciale retenue :
  - revêtement de sol et murs,
  - systèmes d'éclairage,
  - climatisation et chauffage,
  - mobilier et matériel de présentation (vases, décoration, ...) et petit matériel de vente (affichettes, tableau des prix, labels, ...),
  - matériel de gestion (ordinateur, caisse, programme, ...),
  - ...
- ◆ de déterminer et de justifier l'organisation du magasin en tenant compte de l'orientation commerciale retenue.

#### 4.1.4. conceptualiser et réaliser un projet d'étalage de magasin

- ◆ de déterminer et de justifier le choix de l'ensemble des paramètres pour l'organisation de l'étalage en tenant compte de l'orientation commerciale retenue :
  - revêtement de sol et murs,
  - systèmes d'éclairage,
  - mobilier et matériel de présentation (vases, décoration, ...) et petit matériel de vente (affichettes, tableau des prix, labels, ...),
  - ...

- ◆ de déterminer et de justifier l'organisation de l'étalage en tenant compte de l'orientation commerciale retenue.

#### **4.1.5. réaliser le calcul du cout du projet d'aménagement du magasin et de l'étalage**

- ◆ de déterminer et de justifier l'ensemble des éléments nécessaires à l'aménagement d'un magasin et d'un étalage :
  - revêtement de sol et murs,
  - systèmes d'éclairage,
  - climatisation et chauffage,
  - mobilier et matériel de présentation (vases, décoration, ...) et petit matériel de vente (affichettes, tableau des prix, labels, ...),
  - matériel de gestion (ordinateur, caisse, programme, ...),
  - ...
- ◆ d'expliquer et de justifier le calcul du cout d'aménagement du magasin et de l'étalage.

#### **4.1.6. conceptualiser et réaliser l'aménagement de la devanture du magasin dans le respect de la législation en vigueur**

- ◆ d'expliquer et de justifier les prescriptions de la législation en vigueur en adéquation avec le type d'aménagement extérieur ;
- ◆ de choisir et de justifier l'aménagement de la devanture : mobilier, décorations, plantes, ...

#### **4.1.7. conceptualiser et réaliser un projet d'organisation de l'atelier tenant compte du choix de l'orientation commerciale et des règles d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène**

- ◆ d'expliquer et de caractériser les différents types d'atelier ;
- ◆ de déterminer et de justifier le choix de l'ensemble des paramètres pour l'organisation de l'atelier en tenant compte de l'orientation commerciale retenue :
  - revêtement de sol et murs,
  - systèmes d'éclairage,
  - point d'eau,
  - la chambre froide et le chauffage,
  - mobilier de stockage, tables de travail,
  - mobilier de rangement et de stockage du matériel de présentation,
  - rangement du petit matériel (outillage, fils divers, colles, ...),
  - ...
- ◆ de citer et d'expliquer les règles d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène déterminant l'organisation de l'atelier :
  - point d'eau,
  - tables de travail,
  - organisation du matériel et des zones de stockage,
  - ...
- ◆ de définir un inventaire de fleuriste et d'en déterminer les étapes.

#### **4.1.8. réaliser le calcul du cout du projet d'aménagement de l'atelier**

- ◆ de déterminer et de justifier l'ensemble des éléments nécessaires à l'aménagement d'un atelier :
  - revêtement de sol et murs,
  - systèmes d'éclairage,
  - point d'eau,
  - la chambre froide et le chauffage,
  - mobilier de stockage, tables de travail,
  - mobilier de rangement et de stockage du matériel de présentation,
  - rangement du petit matériel (outillage, fils divers, colles, ...),
  - ...
- ◆ d'expliquer et de justifier le calcul du cout d'aménagement de l'atelier.

## **4.2. Fleuriste : travaux pratiques de l'organisation du magasin et de l'atelier**

### **4.2.1. appréhender les différents types de magasins de fleuristes (ambulants, ville, galerie commerçante, campagne, ...)**

- ◆ de découvrir les différents types de fleuristes en tenant compte:
  - le statut commercial (ambulant, fixe),
  - les réalités géographiques (campagnes, villes, centre commercial),
  - les superficies,
  - l'orientation commerciale (classique, contemporaine, rétro, ...),
  - ...

### **4.2.2. réaliser un projet d'organisation de magasin tenant compte du choix de l'orientation commerciale**

- ◆ de réaliser et de justifier un projet de magasin en tenant compte de l'orientation commerciale retenue :
  - revêtement de sol et murs,
  - systèmes d'éclairage,
  - climatisation et chauffage,
  - mobilier et matériel de présentation (vases, décoration, ...) et petit matériel de vente (affichettes, tableau des prix, labels, ...),
  - matériel de gestion (ordinateur, caisse, programme, ...),
  - ...

### **4.2.3. conceptualiser et réaliser un projet d'étalage de magasin**

- ◆ de réaliser et de justifier un projet d'étalage en tenant compte de l'orientation commerciale retenue :
  - revêtement de sol et murs,
  - systèmes d'éclairage,
  - mobilier et matériel de présentation (vases, décoration, ...) et petit matériel de vente (affichettes, tableau des prix, labels, ...),
  - ...

### **4.2.4. réaliser le calcul du cout du projet d'aménagement du magasin et de l'étalage**

- ◆ de choisir l'ensemble des éléments nécessaires à l'aménagement d'un magasin et d'un étalage en tenant compte d'un budget imposé :
  - revêtement de sol et murs,
  - systèmes d'éclairage,
  - climatisation et chauffage,
  - mobilier et matériel de présentation (vases, décoration, ...) et petit matériel de vente (affichettes, tableau des prix, labels, ...),
  - matériel de gestion (ordinateur, caisse, programme, ...),
  - ...
- ◆ de calculer et de justifier le cout d'aménagement du magasin et de l'étalage dans le respect du budget imposé.

### **4.2.5. conceptualiser et réaliser l'aménagement de la devanture du magasin dans le respect de la législation en vigueur**

- ◆ de réaliser et de justifier un projet d'aménagement de la devanture en tenant compte des prescriptions de la législation en vigueur :
  - mobilier, décorations, plantes, ...

#### 4.2.6. conceptualiser et réaliser un projet d'organisation de l'atelier tenant compte du choix de l'orientation commerciale et des règles d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène

- ◆ de réaliser et de justifier un projet d'organisation de l'atelier en tenant compte de l'orientation commerciale retenue, des règles d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène :
  - revêtement de sol et murs, systèmes d'éclairage, point d'eau,
  - la chambre froide et le chauffage,
  - mobilier de stockage, tables de travail,
  - mobilier de rangement et de stockage du matériel de présentation,
  - rangement du petit matériel (outillage, fils divers, colles, ...),
  - ...
- ◆ d'établir un inventaire de fleuriste.

#### 4.2.7. réaliser le calcul du cout du projet d'aménagement de l'atelier

- ◆ de choisir l'ensemble des éléments nécessaires à l'aménagement d'un atelier :
  - revêtement de sol et murs, systèmes d'éclairage, point d'eau,
  - la chambre froide et le chauffage,
  - mobilier de stockage, tables de travail,
  - mobilier de rangement et de stockage du matériel de présentation,
  - rangement du petit matériel (outillage, fils divers, colles, ...),
  - ...
- ◆ de calculer et de justifier le cout d'aménagement de l'atelier ;
- ◆ de critiquer et de réguler la proposition d'aménagement faite.

### 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

### 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Fleuriste : technologie d'organisation du magasin et de l'atelier	CT	B	24
Fleuriste : travaux pratiques d'organisation du magasin et de l'atelier	PP	L	24
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	12
<b>Total des périodes</b>			<b>60</b>

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**CONCEPTION CREATIVE ET ARTISTIQUE  
DE LA DECORATION FLORALE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 6145 08 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 4 novembre 2019,  
sur avis conforme du Conseil général**

# CONCEPTION CREATIVE ET ARTISTIQUE DE LA DECORATION FLORALE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

## 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de conceptualiser un plan de travail créatif et artistique de la décoration florale.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités en composition et bouquets

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,*

*en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,*

*en utilisant le vocabulaire technique approprié,*

*en disposant des fiches de mise à l'eau,*

*face à un support et des accessoires avalisés par le chargé de cours, et à des fleurs coupées et des feuillages fournis,*

- ◆ réaliser, en respectant le style demandé, une composition et un bouquet ;
- ◆ choisir le matériel adéquat ;
- ◆ gérer son poste de travail : approvisionner (matériaux, matériel) – organiser son poste de travail – nettoyer et ranger (poste de travail, matériel) ;
- ◆ trier les déchets dans le respect de l'environnement.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

L'attestation de réussite « Fleuriste : compositions et bouquets : » code 6145 02 U11 D1.

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,*

*en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,*

*en disposant des supports didactiques (magazines sur les fleurs, plantes et arbustes, tendances, architecture, ...),*

*en utilisant le vocabulaire technique approprié,*

*en travaillant en toute autonomie et dans le respect du temps imparti,*

### **d'effectuer les tâches suivantes :**

- ◆ poser des choix de création et de réalisation :
  - utiliser l'espace, le volume et les formes,
  - respecter l'harmonie des couleurs en tenant compte du cercle chromatique ;
- ◆ créer son projet :
  - définir la planche de tendances,
  - réaliser le projet (esquisse, maquette ...) ;
- ◆ présenter et argumenter la conception de son plan de travail créatif.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la justification du choix du mode opératoire et du matériel utilisé,
- ◆ la précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation du travail,
- ◆ le niveau de qualité du résultat obtenu.

## 4. PROGRAMME

**L'étudiant sera capable en technologie et en pratique :**

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,*

*en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,*

*en disposant des supports didactiques (magazines sur les fleurs, plantes et arbustes, tendances, architecture, ...),*

*en utilisant le vocabulaire technique approprié,*

*en travaillant en toute autonomie et dans le respect du temps imparti,*

#### **4.1. Technologie : conception créative et artistique de la décoration florale**

##### **4.1.1. rechercher et utiliser les documents de référence en matière de tendances artistiques florales et ornementales**

- ◆ de repérer des sources d'inspiration ;
- ◆ de caractériser et de justifier le choix des différents supports (magazine, livres, internet, ...) des tendances artistiques florales et ornementales.

##### **4.1.2. respecter l'harmonie des couleurs en tenant compte du cercle chromatique**

- ◆ de définir le cercle chromatique ;
- ◆ de déterminer les objectifs de l'utilisation d'une planche de tendance ;
- ◆ d'expliquer l'utilisation des couleurs primaires, secondaires et leurs possibilités d'association ;
- ◆ de distinguer et d'expliquer l'utilisation des couleurs en respectant leur symbolique populaire.

##### **4.1.3. poser des choix de création et de réalisation**

- ◆ de choisir et de justifier son projet ;
- ◆ de choisir et de justifier la méthode et les étapes de réalisation du projet.

##### **4.1.4. utiliser l'espace, le volume et les formes**

- ◆ d'appréhender l'équilibre :
  - au niveau de la forme :
    - notions de lignes et de formes,
    - face, profil et vue plongeante,
    - rapport forme et masse,
    - ...
  - au niveau des volumes :
    - notions de volume et de proportions,
    - importance des détails et impacts de ceux-ci sur le volume,
    - exploitation des détails,
    - ...
  - au niveau de l'espace :
    - rapport entre espace à disposition et volume du projet.

##### **4.1.5. réaliser l'esquisse de son projet (dessin, 3D ...)**

- ◆ d'identifier et d'explicitier les différents types d'esquisses et leurs rôles ;
- ◆ d'expliquer les étapes d'élaboration d'un croquis ou d'une réalisation en 3D d'un projet :
  - liens entre production et évolution du projet,
  - importance de la précision,
  - techniques et matériaux de réalisation (dessin, photos, construction, papier, bois, ...) ;
- ◆ de rechercher et de lister les matériaux nécessaires à la réalisation du projet ;
  - supports, fil de fer, pin holder, éléments de décoration, ...

##### **4.1.6. utiliser des matériaux propres à la création artistique**

- ◆ d'identifier, de caractériser et de justifier les produits et matériaux utilisables et réutilisables.

#### **4.1.7. respecter un cahier des charges (ou règlement dans le cas de concours ou demande particulière)**

- ◆ de citer et d'expliquer les différents types de cahiers de charges du secteur ;
- ◆ de lire et d'analyser les consignes inhérentes à un cahier de charges ;
- ◆ d'expliquer les étapes de mise en œuvre du projet dans le respect des consignes du cahier de charges.

#### **4.1.8. finaliser la conception de son plan de travail créatif**

- ◆ de présenter, de développer et d'expliquer son projet et ses choix.

### **4.2. Travaux pratiques : conception créative et artistique de la décoration florale**

#### **4.2.1. rechercher et utiliser les documents de référence en matière de tendances artistiques florales et ornementales**

- ◆ d'élaborer sa planche de tendance.

#### **4.2.2. respecter l'harmonie des couleurs en tenant compte du cercle chromatique**

- ◆ de définir son projet en appliquant l'utilisation des couleurs primaires, secondaires, tertiaires et leurs possibilités d'association (opposés, camaïeux, dégradés...);
- ◆ d'utiliser les couleurs en respectant leur symbolique populaire en lien avec le projet.

#### **4.2.3. poser des choix de création et de réalisation**

- ◆ de déterminer les éléments du projet en terme de volume, d'espace et d'équilibre ;
- ◆ de préciser les matériaux et matériel choisis.

#### **4.2.4. réaliser l'esquisse de son projet (dessin, 3D ...)**

- ◆ de réaliser un croquis ou de constituer une réalisation en 3D d'un projet :
  - liens entre production et évolution du projet,
  - importance de la précision,
  - techniques et matériaux de réalisation (dessin, photos, construction, papier, bois, ...);
- ◆ de finaliser la réalisation de son plan créatif :
  - vérification de l'adéquation entre toutes les composantes du projet (forme, volume, espace, couleurs, tendance, ...).

## **5. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Fleuriste : technologie de conception créative et artistique de la décoration florale	CT	B	24
Fleuriste : travaux pratiques de conception créative et artistique de la décoration florale	PP	L	24
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	12
<b>Total des périodes</b>			<b>60</b>

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**FLEURISTE : COMPOSITIONS ET DECORATIONS DE  
CIRCONSTANCES - MOMENTS DE LA VIE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 6145 05 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 4 novembre 2019  
sur avis conforme du Conseil général**

# FLEURISTE : COMPOSITIONS ET DECORATIONS DE CIRCONSTANCES<sup>1</sup> - MOMENTS DE LA VIE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de réaliser une composition de fleurs coupées de circonstances<sup>1</sup> des moments de la vie.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

##### en compositions et bouquets

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,*

*en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,*

*en utilisant le vocabulaire technique approprié,*

*en disposant des fiches de mise à l'eau,*

*face à un support et des accessoires avalisés par le chargé de cours, et à des fleurs coupées et des feuillages fournis,*

- ◆ réaliser, en respectant le style demandé, une composition et un bouquet ;
- ◆ choisir le matériel adéquat ;
- ◆ gérer son poste de travail : approvisionner (matériaux, matériel) – organiser son poste de travail – nettoyer et ranger (poste de travail, matériel) ;
- ◆ trier les déchets dans le respect de l'environnement.

---

<sup>1</sup> fiançailles, mariage, naissance et fêtes religieuses et laïques liées à la naissance, fêtes religieuses et laïques des moments de la vie, enterrement et cérémonie de deuil, banquets, ...

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

L'attestation de réussite « Fleuriste : compositions et bouquets : » code 6145 02 U11 D1.

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,  
dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,  
en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,  
en utilisant le vocabulaire technique approprié,  
en travaillant en toute autonomie et dans le respect du temps imparti,  
en disposant des fiches de mise à l'eau,  
face à un support fourni par l'étudiant, de fleurs et feuillages coupés choisis et fournis par lui,*

### **d'effectuer les tâches suivantes :**

- ◆ créer un bouquet de fleurs coupées de circonstances :
  - respect du style de bouquet imposé ;
- ◆ réaliser un montage imposé de circonstances :
  - respect du style de montage imposé ;
- ◆ utiliser le matériel d'art floral adéquat (support et décoration) ;
- ◆ identifier et caractériser les fleurs et feuillages toxiques proposés et expliquer l'intervention à mettre en place en cas d'intoxication ;
- ◆ trier et d'éliminer les déchets.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le choix du mode opératoire et du matériel utilisé,
- ◆ la précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation du travail,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu,
- ◆ le degré de qualité du résultat final.

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable en technologie et en pratique

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,  
dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,  
en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,*

*en utilisant le vocabulaire technique approprié,  
en travaillant en toute autonomie et dans le respect du temps imparti,  
en disposant des fiches de mise à l'eau,*

#### **4.1. Technologie : composition et décoration de circonstances : moments de la vie**

##### **4.1.1. effectuer l'achat des fleurs et feuillages selon la composition à réaliser**

- ◆ de justifier les sélections des matières premières ;
- ◆ d'expliquer les modalités de vente : différents types de TVA, différents conditionnements, ...

##### **4.1.2. réceptionner et déballer les fleurs selon leurs différents types de conditionnement**

- ◆ de décrire et d'expliquer les règles de manutention et d'ergonomie propres au déchargement et à la manipulation de charges ;
- ◆ d'observer et de caractériser l'état général des fleurs ;
- ◆ d'observer, d'identifier et de justifier la quantité, la qualité des fleurs et des feuillages par rapport à la facture ou au bon de livraison ;
- ◆ d'identifier les différents types de contenants en relation avec les types de fleurs.

##### **4.1.3. nettoyer les fleurs et réaliser les différents types de mises à l'eau en tenant compte du type de fleurs**

- ◆ de déterminer les feuillages à enlever sur les fleurs ;
- ◆ d'identifier les différents types de feuillages des fleurs ;
- ◆ d'expliquer et de justifier la technique d'écrasement des tiges ligneuses ;
- ◆ d'expliquer et de justifier la technique de mise à l'eau des fleurs exotiques ;
- ◆ d'expliquer et de justifier la technique de mise à l'eau des fleurs à latex ;
- ◆ d'expliquer et de justifier les techniques de mise à l'eau des fleurs « exception » telles que : Convallaria, Tulipa, Hippeastrum ;
- ◆ d'expliquer et de justifier la technique de rafraîchissement des plaies de la base des feuillages.

##### **4.1.4. citer et caractériser les fleurs et plantes de décoration toxiques**

- ◆ d'observer et de caractériser les différentes fleurs et plantes toxiques telles que le convallaria, poinsettia, fleurs latex, ...

##### **4.1.5. appliquer les différents styles de bouquets de circonstances de fleurs coupées**

- ◆ de distinguer et de définir chaque style de bouquet déterminé :
  - de naissance, de baptême, de communion,
  - de mariage : ronds mains, sur bridé, monté sur fils, avec structure (sac, tissage de fils de fer, collage,...),
  - de demoiselle et de suite, de chaise de cérémonie, ...

##### **4.1.6. réaliser des montages et bijoux de circonstances**

- ◆ de distinguer et de caractériser chaque style de montage déterminé :
  - naissance, baptême, communion,
  - banquet : table rond, table allongée, montages pour les buffets, ...
  - salle,
  - mariages : autel, lieux de culte, « applique murale », voiture, ...
  - boutonnières : montées sur fils, avec technique de collage, simplement gutées, ...
  - deuil : montages mortuaires, coussin, couronne, chevalet, ..., mortuaires de différentes formes.

#### **4.1.7. utiliser le matériel d'art floral adéquat (supports et décorations)**

- ◆ de citer, de caractériser et de distinguer les différents objets :
  - incorporés dans une composition ou un bouquet,
  - utilisés pour les milieux de table,
  - utilisés et incorporés pour les bouquets de mariée et demoiselles ;
- ◆ de citer et de caractériser les différents matériaux utilisés le bouquet de mariée (néoprène, organza, tulle, perles, carton, ...) ;
- ◆ de citer et de caractériser les supports en polystyrène expansé ;
- ◆ de distinguer, de caractériser et de décrire les différents matériaux, supports et rubans utilisés :
  - pour la réalisation des boutonnières (gutta, épingle en T, aimants, ...),
  - pour la décoration des voitures,
  - pour les montages mortuaires ;
- ◆ de citer et d'expliquer les différentes confections de rubans mortuaires.

#### **4.1.8. utiliser le feuillage adéquat pour les bouquets et les compositions de circonstances**

- ◆ d'expliquer, de caractériser et de justifier le choix des différents feuillages selon leur utilisation (bouquets et montages) ;
- ◆ de justifier le choix et d'expliquer le travail des végétaux en fonction des saisons, des tendances et des coutumes.

#### **4.1.9. utiliser les fleurs adéquates pour les compositions de circonstances**

- ◆ d'expliquer, de caractériser et de justifier le choix des différentes fleurs selon leur utilisation (bouquets et montages) ;
- ◆ de justifier le choix et d'expliquer le travail des fleurs en fonction des saisons, des tendances et coutumes.

#### **4.1.10. développer l'équilibre des formes**

- ◆ de déterminer et d'expliquer les différents points de fuite d'une composition florale ;
- ◆ de citer et d'expliquer les différents volumes et hauteurs en tenant compte du nombre d'or et de la suite de Fibonacci ;
- ◆ de déterminer et de caractériser les différents volumes en lien avec le récipient travaillé.

#### **4.1.11. appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, de gestion du temps et de protection de l'environnement**

#### **4.1.12. trier et éliminer les déchets**

### **4.2. Travaux pratiques : composition et décoration de circonstances – moments de la vie**

#### **4.2.1. effectuer l'achat des fleurs et feuillages selon la composition à réaliser**

- ◆ d'effectuer l'achat des matières premières en tenant compte des consignes.

#### **4.2.2. réceptionner et déballer les fleurs selon leurs différents types de conditionnement**

- ◆ d'appliquer et de respecter les règles de manutention et d'ergonomie propres au déchargement et à la manipulation de charges ;
- ◆ d'analyser l'état général des fleurs ;
- ◆ de contrôler la quantité, la qualité, des fleurs et des feuillages par rapport à la facture ou bon de livraison ;

- ◆ de sélectionner les types de contenant adéquats aux types de fleurs.

#### **4.2.3. nettoyer les fleurs et réaliser les différents types de mises à l'eau en tenant compte du type de fleurs**

- ◆ d'enlever les feuillages à enlever sur les fleurs en tenant compte des variétés ;
- ◆ d'écraser les tiges ligneuses ;
- ◆ d'effectuer la mise à l'eau des fleurs exotiques ;
- ◆ de passer sous une flamme le biseau de mise des fleurs à latex ;
- ◆ de procéder à la mise à l'eau de fleurs « exception » au cas par cas telles que : Convallaria, Tulipa, Hippeastrum ;
- ◆ de rafraîchir des plaies de la base des feuillages.

#### **4.2.4. appliquer les différents styles de bouquets de circonstances de fleurs coupées**

- ◆ de réaliser chaque style de bouquet déterminé :
  - de naissance, de baptême, de communion,
  - de mariage : ronds mains, sur bridé, monté sur fils, avec structure (sac, tissage de fils de fer, collage,...) ;
  - de demoiselle et de suite, de chaise de cérémonie, ...

#### **4.2.5. réaliser des montages et bijoux de circonstances**

- ◆ de réaliser un montage de chaque style déterminé ;
- ◆ de distinguer et de caractériser chaque style de montage déterminé :
  - naissance, baptême, communion,
  - banquet : table rond, table allongée, montages pour les buffets, ...
  - salle,
  - mariages : autel, lieux de culte, « applique murale », voiture, ...
  - boutonnères : montées sur fils, avec technique de collage, simplement gutées, ...
  - deuil : montages mortuaires coussin, couronne, cheval, ..., mortuaires de différentes formes (en triangle, en cœurs, en croix, de formes variées).

#### **4.2.6. utiliser le matériel d'art floral adéquat (support et décoration)**

- ◆ de réaliser une composition ou un bouquet mettant en valeur d'un objet déterminé ;
- ◆ de réaliser un milieu de table déterminé en utilisant le support adéquat ;
- ◆ d'intégrer et d'adapter les différents supports adéquats dans la réalisation d'un bouquet de mariée et demoiselle ;
- ◆ de réaliser des structures de bouquet de mariée en utilisant différents matériaux : néoprène, organza, tulle, perles, carton, .... ;
- ◆ de réaliser un montage floral en utilisant des supports en polystyrène expansée ;
- ◆ d'utiliser différents rubans pour la garniture florale d'un mariage (voiture, bouquet,...) ;
- ◆ de confectionner des boutonnères en utilisant différents matériaux (gutta, épingle en T, ...) ;
- ◆ de réaliser une décoration florale de voiture en utilisant différents supports ;
- ◆ de réaliser un montage mortuaire en utilisant différents supports ;
- ◆ d'utiliser différentes confections de rubans mortuaires pour garnir un montage ;

#### **4.2.7. utiliser le feuillage adéquat pour les bouquets et les compositions de circonstances**

- ◆ de réaliser des bouquets et des montages en sélectionnant les différents feuillages adéquats ;
- ◆ d'utiliser les végétaux en tenant compte des saisons, des tendances et des coutumes.

#### **4.2.8. utiliser les fleurs adéquates pour les compositions de circonstances et bijoux**

- ◆ de réaliser des compositions en sélectionnant les fleurs en fonction du style du montage et de bijoux ;

- ◆ de réaliser des compositions en tenant compte des saisons, des différentes tendances et coutumes.

#### 4.2.9. développer l'équilibre des formes

- ◆ de réaliser des compositions en respectant les différents points de fuite ;
- ◆ de réaliser des compositions selon les différents volumes et hauteurs en tenant compte du nombre d'or et de la suite de Fibonacci ;
- ◆ de réaliser des compositions respectant différents volumes en tenant compte du récipient travaillé.

#### 4.2.10. appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, de gestion du temps et de protection de l'environnement

#### 4.2.11. trier et éliminer les déchets

### 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé un groupe de 20 étudiants maximum.

### 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Fleuriste : technologie de compositions et décorations de circonstances - moments de la vie	CT	B	40
Fleuriste : travaux pratiques de compositions et décorations de circonstances - moments de la vie	PP	L	88
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	32
<b>Total des périodes</b>			<b>160</b>

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**FLEURISTE : COMPOSITIONS ET DECORATIONS -  
FETES DU CALENDRIER ET DE TOUS LES JOURS**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 6145 09 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 4 novembre 2019,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **FLEURISTE : COMPOSITIONS ET DECORATIONS - FETES DU CALENDRIER ET DE TOUS LES JOURS**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant pour la réalisation d'une composition de fleurs coupées pour les fêtes du calendrier et de tous les jours.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

##### **en compositions et bouquets**

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,*

*en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,*

*en utilisant le vocabulaire technique approprié,*

*en disposant des fiches de mise à l'eau,*

*face à un support et des accessoires avalisés par le chargé de cours, et à des fleurs coupées et des feuillages fournis,*

- ◆ réaliser, en respectant le style demandé, une composition et un bouquet ;
- ◆ choisir le matériel adéquat ;
- ◆ gérer son poste de travail : approvisionner (matériaux, matériel) – organiser son poste de travail – nettoyer et ranger (poste de travail, matériel) ;
- ◆ trier et éliminer les déchets.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

L'attestation de réussite « Fleuriste : compositions et bouquets : » code 6145 02 U11 D1.

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,  
dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,  
en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,  
en utilisant le vocabulaire technique approprié,  
en travaillant en toute autonomie et dans le respect du temps imparti,  
en disposant des fiches de mise à l'eau,  
face à un support fourni par l'étudiant préalablement validé, de fleurs et feuillages coupés fournis,*

### **d'effectuer les tâches suivantes :**

- ◆ créer un bouquet de fleurs coupées :
  - respect du style de bouquet imposé ;
- ◆ citer et caractériser les fleurs et feuillages toxiques ;
- ◆ réaliser un montage imposé :
  - respect du style de montage imposé ;
- ◆ utiliser le matériel d'art floral adéquat (support et décoration) ;
- ◆ trier et éliminer les déchets.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le choix du mode opératoire et du matériel utilisé,
- ◆ la précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation du travail,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu,
- ◆ le niveau de personnalisation des réalisations.

## 4. PROGRAMME

**L'étudiant sera capable en technologie et en pratique :**

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,  
dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,  
en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,*

*en utilisant le vocabulaire technique approprié,  
en travaillant en toute autonomie et dans le respect du temps imparti,  
en disposant des fiches de mise à l'eau,*

#### **4.1. Technologie : composition et décoration des fêtes du calendrier et de tous les jours**

##### **4.1.1. réceptionner et déballer les fleurs selon leurs différents types de conditionnement**

- ◆ de décrire et d'expliquer les règles de manutention et d'ergonomie propres au déchargement et à la manipulation de charges ;
- ◆ d'observer et de caractériser l'état général des fleurs ;
- ◆ d'observer, d'identifier et de justifier la quantité, la qualité des fleurs et des feuillages par rapport à la facture ou au bon de livraison ;
- ◆ d'identifier les différents types de contenants en relation avec les types de fleurs.

##### **4.1.2. nettoyer les fleurs et réaliser les différents types de mises à l'eau en tenant compte du type de fleurs**

- ◆ de déterminer les feuillages à enlever sur les fleurs ;
- ◆ d'identifier les différents types de feuillages des fleurs ;
- ◆ d'expliquer et de justifier la technique d'écrasement des tiges ligneuses ;
- ◆ d'expliquer et de justifier la technique de mise à l'eau des fleurs exotiques ;
- ◆ d'expliquer et de justifier la technique de mise à l'eau des fleurs à latex ;
- ◆ d'expliquer et de justifier les techniques de mise à l'eau des fleurs « exception » telles que : Convallaria, Tulipa, Hippeastrum ;
- ◆ d'expliquer et de justifier la technique de rafraîchissement des plaies de la base des feuillages.

##### **4.1.3. citer et caractériser les fleurs toxiques**

- ◆ d'observer, de caractériser les différentes fleurs toxiques (convallaria, poinsettia, fleurs latex...) ;
- ◆ d'expliquer la toxicité.

##### **4.1.4. appliquer les différents styles de bouquets de fleurs coupées**

- ◆ de reconnaître et de définir chaque style déterminé :
  - bouquet classique,
  - bouquet rond,
  - bouquet linéaire,
  - bouquet avec structure.
  - bouquet saisonnier, printanier, estival, automnal, hivernal.

##### **4.1.5. reconnaître des montages**

- ◆ de reconnaître et de définir chaque style déterminé :
  - automnal, printanier, estival, hivernal, Halloween, Toussaint, Noël, Nouvel an, Pâques, Saint Valentin, Fête des grands -mères, Fête des secrétaires, 1er mai, Fête des mères,
  - ...
- ◆ d'associer les fleurs et feuillages aux différentes fêtes du calendrier ;

##### **4.1.6. utiliser le matériel d'art floral adéquat (support et décoration)**

- ◆ de citer et de caractériser :
  - les fleurs séchées et en soie,
  - les fleurs stabilisées, lyophilisées, ...;
- ◆ d'identifier et de caractériser :
  - les supports en polystyrène expansé,

- les mousses de piquage colorées,
- les formes de mousse de piquage moins courante,
- les billes de gel floral ;
- ◆ de citer et de caractériser les matériaux et objets des différentes « fêtes » du calendrier (boules de Noël, plumes, coquilles d'œufs,.....) ;
- ◆ d'expliquer les différents matériaux en fonction des saisons (écorces, branchages, coquillages, ....) ;
- ◆ de déterminer et d'expliquer les conditions de mise en valeur d'un objet dans une composition ou bouquet.

#### **4.1.7. utiliser le feuillage adéquat pour les bouquets et les montages de fleurs coupées**

- ◆ de choisir, de caractériser et de justifier les différents feuillages en fonction de leur utilisation en bouquets et en montages ;
- ◆ de sélectionner les végétaux et d'en expliquer le travail en tenant compte des saisons et des tendances.

#### **4.1.8. utiliser les fleurs adéquates pour les montages**

- ◆ de citer et de caractériser les différentes fleurs en justifiant leur utilisation dans les bouquets ou dans les montages en tenant compte des saisons et des tendances.

#### **4.1.9. développer l'équilibre des formes**

- ◆ de déterminer et d'expliquer les différents points de fuite d'une composition florale ;
- ◆ de citer et d'expliquer les différents volumes et hauteurs en tenant compte du nombre d'or et de la suite de Fibonacci ;
- ◆ de déterminer et de caractériser les différents volumes en lien avec le récipient travaillé.

#### **4.1.10. réaliser des emballages adaptés à la création**

- ◆ de citer et de caractériser les différents types d'emballages ;
- ◆ de choisir et d'expliquer les différentes façons d'emballer et leurs étapes.

#### **4.1.11. appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, de gestion du temps et de protection de l'environnement**

#### **4.1.12. trier et éliminer les déchets**

### **4.2. Travaux pratiques : composition et décoration des fêtes du calendrier et de tous les jours**

#### **4.2.1. réceptionner et déballer les fleurs selon leurs différents types de conditionnement**

- ◆ de respecter et d'appliquer les règles de manutention et d'ergonomie propres au déchargement et à la manipulation de charges ;
- ◆ d'analyser l'état général des fleurs ;
- ◆ d'analyser et de vérifier la quantité, la qualité des fleurs et des feuillages par rapport à la facture ou bon de livraison ;
- ◆ de sélectionner les types de contenants adéquats aux types de fleurs.

#### **4.2.2. nettoyer les fleurs et réaliser les différents types de mises à l'eau en tenant compte du type de fleurs**

- ◆ d'enlever les feuillages en tenant compte de la variété de la fleur ;
- ◆ de traiter les tiges ligneuses ;
- ◆ de réaliser et de justifier la technique de mise à l'eau des fleurs exotiques ;
- ◆ de cautériser les fleurs à latex ;
- ◆ de procéder et de justifier la mise à l'eau de chaque fleur en tenant compte de sa spécificité (Convallaria, Tulipa, Hippeastrum, ...)

- ◆ de rafraîchir les plaies de la base des feuillages.

#### **4.2.3. appliquer les différents styles aux bouquets de fleurs coupées**

- ◆ de réaliser chaque style déterminé :
  - bouquet classique,
  - bouquet rond,
  - bouquet linéaire,
  - bouquet avec structure,
  - bouquet saisonnier, printanière, estivale, automnale, hivernale,
  - ...

#### **4.2.4. réaliser des montages « des fêtes » du calendrier**

- ◆ de réaliser chaque style déterminé :
  - automnal, printanier, estival, hivernal, Halloween, Toussaint, Noël, Nouvel an, Saint Valentin, Fête des grand-mères, Pâques, Fête des secrétaires, 1er mai, Fête des mères,
  - ...

#### **4.2.5. utiliser le matériel d'art floral adéquat (support et décoration)**

- ◆ de réaliser différents montages et bouquets en utilisant :
  - les supports en polystyrène expansé,
  - mousse de piquage colorée,
  - les billes de gel floral,
  - les matériaux et objets des différentes « fêtes » du calendrier (boules de Noël, plumes, coquilles d'œufs,.....),
  - les différents matériaux en fonction des saisons ( écorce, branchage, coquillages, ....) ;
- ◆ de réaliser une composition ou un bouquet en mettant en valeur un objet choisi.

#### **4.2.6. utiliser les fleurs coupées et les feuillages adéquats pour les bouquets et les montages**

- ◆ de réaliser un bouquet et un montage en utilisant les fleurs et feuillages adéquats et en tenant compte des saisons et des tendances.

#### **4.2.7. développer l'équilibre des formes**

- ◆ de réaliser les compositions en respectant :
  - les points de fuites,
  - les hauteurs et volumes tenant compte du nombre d'or et de la suite de Fibonacci,
  - les volumes en rapport avec le récipient travaillé.

#### **4.2.8. réaliser des emballages adaptés à la création**

- ◆ de sélectionner et de réaliser différents types d'emballages adaptés à la composition ;
- ◆ de réaliser différentes façons d'emballer selon les tendances.

#### **4.2.9. appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, de gestion du temps et de protection de l'environnement**

#### **4.2.10. trier et éliminer les déchets**

### **5. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé groupe 20 personnes

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Fleuriste : technologie de compositions et décorations des fêtes du calendrier et de tous les jours	CT	B	20
Fleuriste : travaux pratiques de compositions et décorations des fêtes du calendrier et de tous les jours	PP	L	44
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	16
<b>Total des périodes</b>			<b>80</b>

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**STAGE D'INTEGRATION : FLEURISTE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 6145 10 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 4 novembre 2019,  
sur avis conforme du Conseil général**

# STAGE D'INTEGRATION : FLEURISTE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement a pour but d'amener l'étudiant :

- ◆ à mettre en œuvre des compétences techniques dans les conditions réelles d'exercice du métier de fleuriste ;
- ◆ à s'intégrer dans le milieu professionnel en participant à des tâches attribuées ;
- ◆ à rédiger un rapport de stage conformément aux consignes établies.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

- ◆ de participer à la réalisation de travaux de bases de fleuriste (mise à l'eau et entretien du magasin) dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène ;
- ◆ de tenir et de compléter un carnet de stage décrivant :
  - le contexte professionnel chez un(e) fleuriste ;
  - les différents travaux de fleuriste exécutés ;
- ◆ de s'insérer dans une équipe de travail.

#### 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Les attestations de réussite de « stage d'insertion : fleuriste » code 6145 10 U11 D1 et de « Initiation aux techniques de communication professionnelle » code 0350 02 U11 D2.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de :**

- ◆ respecter les termes de la convention de stage ;
- ◆ participer activement aux différentes tâches relevant du métier de fleuriste ;
- ◆ développer son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ;
- ◆ rédiger, dans le respect des règles d'usage de la langue française, un rapport reprenant les différentes tâches exécutées et les problèmes professionnels rencontrés pendant le stage et le présenter oralement.

**Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le degré d'autonomie atteint,
- ◆ le soin apporté à la tenue du carnet de stage,
- ◆ le niveau de précision dans la description des activités.

### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Programme pour l'étudiant

**L'étudiant sera capable,**

*dans le respect des normes de sécurité, de l'environnement et des biens et des personnes,  
en développant des compétences de communication :*

- ◆ de respecter :
  - le règlement intérieur et les contraintes de l'entreprise ainsi que les termes de la convention de stage,
  - les demandes de l'entreprise touchant à la confidentialité ;
- ◆ d'observer les dispositions relatives à la sécurité, à la circulation dans les différents locaux et à l'utilisation du matériel mis à sa disposition ;
- ◆ d'adopter un comportement de nature à faciliter son intégration professionnelle notamment par son application, son assiduité, sa ponctualité, sa disponibilité ;
- ◆ de communiquer avec la personne ressource et les collègues de travail ;
- ◆ de travailler en équipe en manifestant un esprit de collaboration ;
- ◆ de participer aux séances d'évaluation avec le personnel chargé de l'encadrement du stage ;
- ◆ de respecter les dispositions convenues avec le personnel chargé de l'encadrement pour l'élaboration du rapport de stage ;
- ◆ de présenter un rapport reprenant les différentes tâches exécutées et les problèmes professionnels rencontrés pendant le stage sur le plan de la pratique professionnelle ;

*dans le respect des consignes, des normes en vigueur, en développant son autonomie :*

- ◆ de participer aux différents travaux du métier de manière constructive en se conformant aux instructions données parmi les tâches suivantes :
  - acheter la marchandise, la ranger,
  - entretenir et soigner les fleurs coupées, les plantes vertes et ensembles fleuris,
  - réaliser des « compositions florales » pour toutes circonstances (fleurs, feuilles, accessoires divers, ...),
  - créer des décors floraux,
  - aménager les espaces de ventes,
  - informer et conseiller le client,
  - vendre des produits, des articles et des services,

- entretenir les outils, les machines, les matériels et équipements,
- ranger et nettoyer les locaux (magasin, atelier, devanture, ...),
- gérer les déchets,
- ...

## 4.2. Programme pour le chargé de cours

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ de négocier le contenu du stage en fonction des spécificités de l'entreprise qui accueille l'étudiant et de lui en communiquer le résultat ;
- ◆ d'observer l'étudiant dans ses activités professionnelles et de le conseiller pour le faire progresser ;
- ◆ de communiquer à l'étudiant le résultat de ses observations et de ses entretiens avec la personne ressource dans l'entreprise au cours des séances d'évaluation continue ;
- ◆ d'amener l'étudiant à pratiquer l'auto-évaluation ;
- ◆ de vérifier la tenue du carnet de stage ;
- ◆ de contrôler l'application de la convention de stage ;
- ◆ d'évaluer l'intégration de l'étudiant au sein de l'équipe avec laquelle il est amené à travailler ;
- ◆ d'assurer le suivi de l'évolution du stage de l'étudiant ;
- ◆ de suivre et de conseiller l'étudiant dans la rédaction de son rapport.

## 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issue d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Code U

7.1. Etudiant : 160 périodes

Z

7.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Stage d'intégration de Fleuriste : encadrement de stage	PP	O	20
<b>Total des périodes</b>			<b>20</b>

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :**  
**« FLEURISTE »**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION**

<p><b>CODE : 6145 10 U22 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 4 novembre 2019,**  
**sur avis conforme du Conseil général**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :**  
**« FLEURISTE »**  
**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION**

**1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de prouver qu'il a intégré l'ensemble des pratiques et des savoirs techniques, technologiques de la section « Fleuriste ».

**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

Sans objet

**3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,  
dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,  
en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,  
en utilisant le vocabulaire technique approprié,  
en travaillant en toute autonomie et dans le respect du temps imparti,  
en disposant des fiches de mise à l'eau,*

- ◆ de présenter, dans un français correct, le dossier technique d'un projet de réalisation complexe choisi dans le programme conformément aux critères préalablement définis quant au contenu et, en respectant le délai imposé ;
- ◆ de présenter cette réalisation en tout ou en partie ;
- ◆ de défendre son travail devant le Jury d'épreuve intégrée.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le degré de qualité et le soin apporté aux travaux réalisés ainsi qu'au dossier technique,
- ◆ la pertinence du choix des composants figurant dans l'application proposée,
- ◆ la clarté de l'exposé et l'emploi judicieux du vocabulaire technique.

#### **4. PROGRAMME**

##### **4.1. Programme pour l'étudiant**

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,  
dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,  
en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,  
en utilisant le vocabulaire technique approprié,  
en travaillant en toute autonomie et dans le respect du temps imparti,  
en disposant des fiches de mise à l'eau,*

*au départ d'un dossier technique relevant d'une application de la spécialité par exemple :*

- ◆ composition de floriculture et arboriculture ornemental en pots ;
- ◆ composition et décoration de fêtes du calendrier et de tous les jours ;
- ◆ composition et décoration de moments de la vie ;

*proposé ou avalisé par le personnel chargé de l'encadrement,  
et en vue de constituer un dossier technique,*

- ◆ de rassembler et de décoder les différents documents (plans, notices techniques, catalogues de fournisseurs divers, ...) indispensables pour répondre au dossier technique ;
- ◆ de rechercher des informations techniques complémentaires à l'aide de différents moyens et supports dont internet ;
- ◆ de respecter les consignes de présentation du dossier définies préalablement ;
- ◆ de choisir le matériel et les outils nécessaires à la réalisation de l'application proposée ;
- ◆ de réaliser en tout ou en partie le travail proposé dans le dossier technique ;
- ◆ de consigner sur une fiche technique le matériel utilisé en vue de pourvoir à son approvisionnement ainsi que les procédures utilisées.

##### **4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**

L'étude de projet se fera sous l'accompagnement d'un ou plusieurs chargés de cours qui devront :

- ◆ communiquer les critères de présentation du dossier technique à l'étudiant ;
- ◆ vérifier régulièrement le bon déroulement du travail ;

- ◆ guider l'étudiant dans la recherche de la documentation technique ;
- ◆ préparer l'étudiant pour la présentation orale.

## 5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant : 80 périodes

Code U  
Z

7.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section : « Fleuriste »	PP	O	40
Epreuve intégrée de la section : « Fleuriste »	CT	I	20
<b>Total des périodes</b>			<b>60</b>